

3.2. Financement et politique du logement

AMSTERDAM a été surnommée la "Mecque du logement social", le développement d'une idéologie de l'urbanisme volontaire dans le cadre d'actions socialisantes y trouvait son terrain de choix. Il est clair, notamment, que la municipalité d'AMSTERDAM a, depuis le début du siècle, choisi le bail, de préférence à toute forme de revente des terrains, pour des motifs essentiellement politiques : volonté de contrôler le développement de la ville et de faire bénéficier la collectivité des plus-values réalisées sur les terrains à bâtir.

Mais des facteurs techniques sont aussi à l'origine de cette politique ; la nature des sols implique d'énormes moyens et une planification rigoureuse. Il est donc clair que le contrôle du marché foncier par la municipalité ne doit pas être analysé seulement en terme de législation et de pouvoir politique ; le quasi-monopole des terrains, est, en premier lieu, la conséquence de facteurs techniques, et donc économiques et financiers. Deux autres acteurs de l'aménagement/rénovation sont ainsi mis en scène, municipalité et techniciens de la planification.

3.2.1.

La municipalité est essentiellement une énorme puissance financière. La commune gère de nombreux services, eau, gaz, électricité, transports, ports, aéroport. Elle possède son propre service de virements bancaires. Toutefois, même si la loi de 1967 précise que l'Etat participe à 80% aux opérations de rénovation (50% pour les extensions), le coût du m2 de rénovation est 10 fois supérieur au coût du m2 d'extension, donc la municipalité se doit d'articuler sa politique du logement sur trois axes :

- moduler la rénovation entre réhabilitation et renovation proprement dite, dans ce cas l'apport financier de l'Etat est sollicité ;

- faire appel à l'initiative privée en matière de logement ;
- transférer à d'autres communes la charge du développement d'AMSTERDAM (par des extensions) en attendant les subventions d'Etat pour la rénovation.

La municipalité est donc contradictoirement le relais essentiel, et de l'aménagement et de la démocratie permissive au niveau politique.

3.2.2.

Le service de planification d'AMSTERDAM (Stadsontwikkeling), né en 1928 et auteur du plan de 1935, est l'organe de gestion des contraintes de ce plan. En fait, les services techniques jouissent d'une longue expérience et sont pratiquement inamovibles (des règles précises ont été établies pour sauvegarder la stabilité de l'emploi dans la fonction publique, tant par l'action syndicale que pour rendre impossible les pressions liées à la corruption). Le statut des techniciens est celui de simples "advisers", mais ils se constituent en un pouvoir que l'on peut définir ainsi :

- détenteur de la logique du fonctionnement administratif et du moment de la décision (élaboration de plans non-alternatifs) ;
- pouvoir d'expert ;
- réseaux de relations informelles entre planificateurs du niveau national au niveau municipal ;
- Enfin, l'action d'information-participation récemment entreprise, s'analyse plus comme un court-circuitage des élus de la population que comme recherche d'une légitimité démocratique.

La détermination des enjeux de l'aménagement/rénovation et des acteurs ne serait pas complète si l'on n'analysait pas les mouvements alternatifs et les comités d'action de quartier.

3.2.3.

Les associations de construction de logements sociaux.

Elles constituent un autre secteur de l'aménagement/rénovation d'AMSTERDAM. Reconnues par la Couronne, en 1901, les associations sont devenues de véritables entreprises capitalistes, quoique toujours officiellement organisées sur une base confessionnelle ou idéologique. Seuls les membres de l'association ont droit aux logements construits par l'association ; elles ont, de ce fait, une très grande influence sur les municipalités, puisqu'elles sont les réalisateurs des plans. Ainsi cet élément de la démocratie hollandaise que sont les associations, (la T.V., l'action culturelle, etc... sont gérées par les associations garantissant une représentation des minorités), joue-t-il un rôle spécifique dans le cadre urbain puisqu'il a toutes les apparences d'une démocratie participante, alors qu'il obéit à une logique d'entreprise.

3.2.4.

Une politique de gauche ?

L'ensemble de ce système institutionnel que nous venons de décrire est profondément marqué par une option politique social-démocrate. Dès le début des opérations de rénovation, syndicats et partis de gauche se sont ralliés au projet. Le Parti Communiste se contente seulement de revendiquer de meilleures conditions pour ceux qui doivent être "déportés" en banlieue, mais il souscrit totalement aux objectifs de développement économique, et, de ce fait, soutient le métro et les projets d'autoroute.

La participation des élus politiques à la municipalité, laquelle joue sur sa position de gauche par rapport au gouvernement de la Haye, permet la mise en place de "Conseils de sections" par quartiers, où siègent les membres des comités de quartiers, les Krakkers et les échevins ainsi que les représentants des associations confessionnelles (ceci dès 1970).

L'institution de ces conseils de sections dont toutes les adresses à la municipalité resteront lettres mortes, rejette dans le "gauchisme" toutes les autres formes d'organisation de la population : conseils de quartiers, conseils d'occupants, etc... Ces conseils de section permettront de récupérer efficacement, après chaque incident ou affrontement, les plus démunis face à la répression policière ou administrative.

II - MOUVEMENT ALTERNATIF ET COMITES D'ACTION DE QUARTIER

1) - Provos et Kabouters

Nous ne reviendrons pas en détail sur l'histoire des provos (cf. bibl) sinon pour rappeler que, surgis dans la rue en 1965, les provos se sont immédiatement attaqués aux problèmes de la vie urbaine. La mise en circulation d'une centaine de bicyclettes blanches pour lutter contre la pollution et la propriété privée, les occupations de logements (semi-légaux lorsqu'ils sont inutilisés) signalées par des cheminées blanches etc... tout cela indique la préoccupation fondamentale des provos : proposer une politique de rechange sur tous les plans, sociologique, pédagogique, urbanistique ; une politique de la vie quotidienne dans la société urbaine. L'élection d'un provo au Conseil Municipal se révèle peu fructueuse. Mais durant trois ans, les ex-provos s'infiltrèrent dans les quartiers. On les connaît, on leur parle, on sait ce qu'ils veulent, et une bonne partie de la population d'AMSTERDAM partage leur avis sur l'avenir de la cité. En creusant leur métro, les technocrates vont détruire l'équilibre de la ville ancienne, la communication réelle. Provo devient Kabouters (1) et le mouvement trouve une nouvelle raison d'être, défendre la communauté urbaine.

Les campagnes d'affiches des Kabouters prennent un ton "conservateur" : "Défendons notre arme contre le pouvoir, l'habitat traditionnel seul nous permet de rester ensemble". Début 1970, les Kabouters publient un manifeste dit des "Serviteurs du peuple" qui dresse la liste des actions publiques à envisager :

- action contre l'automobile : partiellement réalisée par des sit-in, et concrétisée par des "rues sans voitures" ;
- égalisation des salaires ;
- hygiène du milieu (création d'un système parallèle de distribution des aliments biologiques, élaboration d'un véhicule urbain électrique) ;

(1) Petit nain.

- squatterisation (occupation) des logements et locaux inutilisés et défense des quartiers populaires : c'est l'action centrale ;
- santé mentale du peuple (étude de la criminalité et tolérance des déviations) : mise en place de lieux contre-culturels ;
- agriculture : lutte contre la surproduction et les traitements chimiques ;
- Enseignement : crèches de quartier, écoles anti-autoritaires (la Hollande dispose en ce domaine d'une certaine tradition).

Sur la base de ce programme, cinq Kabouters sont élus en Juin 1970 au Conseil Municipal, avec 11% de suffrages (à la proportionnelle), et mettent à l'épreuve la traditionnelle démocratie hollandaise. Fin 1970 les résultats suivants peuvent être constatés :

- entre trois et cinq mille logements squatterisés ;
- environ cinquante militants chargés de l'aide aux personnes âgées (courses, garde, réfection des appartements) ;
- une agence de placement pour retraités ;
- trois magasins coopératifs d'alimentation et d'artisanat ;
- plantation d'arbres dans les rues pour lutter contre le stationnement etc...
- vote d'une loi sur les ordures : une fois l'infrastructure mise en place, les habitants sont invités à répartir leurs ordures en 4 ou 5 catégories, de manière à éviter à la fois le gaspillage et l'inesthétique.

Les Kabouters attachent une grande importance à ces formes de détail, qui permettent, selon eux, de poser les question (notamment urbaines) au niveau quotidien.

En fait, la pratique passée des Kabouters nous permet une nouvelle lecture des enjeux de la rénovation d'AMSTERDAM.

AMSTERDAM est une merveille de défense populaire, la trame des canaux rend difficile tout "contrôle" policier important. En outre, l'habitat traditionnel est un "eden révolutionnaire", en 1970 environ 100 communautés existent à AMSTERDAM. Pour une bonne part elles sont installées dans des logements squatterisés. Les actions des Kabouters pour la sauvegarde de la ville ancienne, ainsi que sur le plan de l'école et de la vie quotidienne leur ont assuré l'appui des couches les plus pauvres résidant au centre.

Le programme des Kabouters et leur tentative de lutte contre toute forme de contrôle urbanistique et de restructuration planifiée révèlent leur projet : faire de la vieille ville un nouveau laboratoire social. La contradiction avec le projet technocratique est évidente, puisqu'il s'agit ici uniquement de la faire fonctionner.

Aujourd'hui (1), le mouvement est dans le creux de la vague, mais les idées des Kabouters sont passées dans les comités de quartier, et c'est à propos de l'un d'eux (cf. Infra) Bikerseiland (la décision de rénover Bikerseiland ayant été prise sans vote ni délibération) que les Kabouters quittèrent le Conseil Municipal, non sans l'avoir inondé de H2S, en déclarant : "Nous reviendrons quand la politique et les politiciens sentiront moins mauvais".

(1) A la date de notre enquête - Mai 1973.

Mais avant de tenter d'analyser la pratique actuelle des comités de quartier, et de dégager les éléments alternatifs (issus de Provos et des Kabouters) qu'elle recèle, peut-être n'est-il pas inutile de reprendre les analyses globales sur le sens de ce mouvement, notamment à travers une interview de Roel Van Duyn (cf. Actuel n° 16); et celles que nous avons pu faire sur le terrain.

L'alternance d'actions violentes ou de détournements pratiquée par les Kabouters n'a débouché que sur des concessions "possibles" la part du pouvoir. La "Participation" au Conseil Municipal d'AMSTERDAM a de plus "joué" à terme, contre le mouvement.

"Nous nous sommes brisés sur l'électoratisme (...) Je pense personnellement qu'on peut provoquer quelques réformes à travers les mécanismes démocratiques traditionnels (...), le système démocratique n'est plus qu'un écran de fumée, on enregistre en public les décisions que d'autres prennent ailleurs (...) Cela dit, nous n'aurions pas dû, tout compte fait, participer aux élections au prix d'une division du mouvement. Du coup, les candidats ont pris un bide : trente mille voix pour les Kabouters dans toute la HOLLANDE, contre quarante mille dans la seule AMSTERDAM en 1970" (R.V.D. - 1).

Telles sont les contradictions globales du mouvement Kabouters, exprimées par R. Van Duyn, mais il importe d'en comprendre les mécanismes concrets face à cette démocratie "permissive-aliénante" ainsi décrite par R. Van Duyn: "La HOLLANDE cultive de grandes vertus de tolérance, mais c'est une tolérance répressive. Hier, par exemple, les dirigeants de SHELL nous ont invités : ils étaient tout miel. Ils m'ont dit : c'est bien ce que vous faites, continuez. En attendant, ils continuent aussi".

(1) Dès 1966 dans la "Misère en milieu étudiant" les situationnistes disaient "les Provos, en optant pour le fragmentaire, finissent par accepter la totalité".

Il semble aussi que les Kabouters aient surestimé l'influence des médias. Si celles-ci leur ont permis de diffuser largement leurs idées, elles ont aussi facilité l'assimilation entre les Kabouters et les hippies, affluant à AMSTERDAM. Or, si les Kabouters voulaient impulser une véritable contre-culture, il est de fait que la pratique hippy-beatnick à AMSTERDAM n'est qu'une sub-culture qui ne représente pas l'amorce d'un contre-pouvoir. La tolérance du Conseil Municipal vis-à-vis des hippies étrangers justifie finalement, la répression vis-à-vis des actions inspirées par les Kabouters (1). Ceci amènera certains comités d'action à s'opposer aux hippies, notamment pour leur interdire des occupations transitoires de maisons (cf. Nieuwmarkt).

(1) La Municipalité a même édité cette année un petit livret "Use it weekly" donnant toutes les adresses pour une bonne utilisation es-tivale de l'espace d'AMSTERDAM, et, principalement destiné aux hippies.

2) - Les comités de quartier (AKTIE-GROUP)

Après l'éclatement des Kabouters, la dispersion des militants dans les quartiers d'AMSTERDAM a abouti à la création de Comités d'action, souvent animés par d'anciens provos ou kabouters. Ils regroupent (ou tentent) l'ensemble des habitants. D'autre part, les progrès de la rénovation cf. 1) ont circonscrit l'action centrale de ces comités à la rénovation elle-même. Sans préjuger de l'analyse que l'on peut en faire, chaque comité est déterminé par la menace concrète que représente l'aménagement prévu pour son quartier. Il est aussi déterminé par la composition sociologique des habitants, et par la manière dont les ex-kabouters d'une part, et les comités d'occupants d'autre part, ont réalisé leur liaison avec cette population.

Ces comités se sont toutefois donnés un organe central, le journal hebdomadaire "AMSTERDAMS WEEKBLAD" issu du journal du comité de quartier de "NIEWMARKT", l'A.W. relie tous les journaux souvent épisodiques des autres quartiers, et par sa diffusion se pose en "interpellateur" de la Municipalité et des services d'urbanisme. Remarquablement informé (quoique les plans municipaux soient souvent diffusés par les autorités elles-mêmes), il reprend l'ensemble des idées des kabouters sur l'urbanisme, mais de manière critique, au coup par coup sur chaque projet, et organise sur l'ensemble d'AMSTERDAM la résistance à la rénovation. (Par exemple en diffusant les fiches de rénovation pour faire changer les maisons de catégories et éviter leur destruction).

Les formes de cette résistance sont plus commodément analysables par le cas des deux quartiers du centre d'AMSTERDAM que nous avons retenu :

- 1 - Nieuwmarkt

- 2 - Westelyke Eiland (cf. carte de la rénovation)

2.1. Nieuwmarkt (cf. B2 sur la carte)

Les objectifs de la rénovation relatifs à Nieuwmarkt se limitent sur le papier à la simple "réhabilitation" d'un quartier historique. Mais le quartier est coupé en deux par la construction du métropolitain.

Touchant au coeur historique de la cité (Nieuwmarkt compte lui-même de nombreux monuments), le quartier est promis à une fonction de résidence pour un retour des classes supérieures au centre de la ville rénovée (le coup d'envoi de la résistance a été le fait d'un comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques, d'origine très conservatrice).

Or, le quartier est depuis de nombreuses années le théâtre d'une lutte prolongée sur le logement et contre la construction du métro. Les procédures d'expulsion engagées depuis 1968 se heurtent à cette tradition de lutte, à l'extrême intégration des unités de voisinage établies dans le quartier qui imposent à la municipalité des indemnités de départ plus élevées que pour le reste d'AMSTERDAM. De plus, Nieuwmarkt a très tôt, été le lieu privilégié du squattage des logements libres par les provos, puis les kabouters.

Ainsi, les logements libérés par les procédures d'expulsion privé (propriétaires) étaient aussitôt réoccupés (cf. Infra). Le siège de l'AMSTERDAM WEEKBLAD se trouve dans une maison squattée depuis plus de trois ans. Les logements réparés par leurs occupants passent ainsi dans une autre catégorie de logements par rapport à la rénovation. Toutefois, comme nous le confiait un responsable de l'A.W., la population du quartier se lasse de cette lutte au coup par coup, d'autant plus qu'obtenant des indemnités élevées, nombreux sont ceux qui préfèrent accéder à la propriété à l'extérieur d'AMSTERDAM.

Le dispositif de résistance obtenu durant l'année 1971, reposait sur une liaison étroite entre la population et les activités kabouters, sur les équipements contre-culturels installés dans le quartier (écoles, crèches, terrains de jeux, aide aux vieillards). Le comité d'action se trouvait là en position de double pouvoir, mais n'a pu faire déboucher cette ébauche de pouvoir sur des réorganisations concrètes. Plusieurs raisons à cela :

- La pratique de la Municipalité, qui, à travers les organes de la démocratie traditionnelle a pu mettre en place, quoique à un coût élevé, sa politique de rénovation. Tout en concurrençant le comité d'action par la création artificielle d'autres comités d'habitants.
- Les premières occupations de logements qui avaient un caractère durable et somme toute rénovateur, ont permis l'implantation dans le quartier de nombreuses communautés. Mais le style de vie des communautés s'est trouvé en contradiction avec la population du quartier. Contradiction qui a renforcé la transformation de nombreuses maisons vides en lieu de passage pour les hippies étrangers. Outre que l'usage de la drogue justifiait les expulsions (toutes les expulsions) par la police, cette fonction d'accueil (ou de camping selon une affiche de l'A.W.) a consommé la rupture entre les habitants du quartier et les activistes.
- Enfin, la lutte contre le métro qui dure, elle aussi, depuis de nombreuses années, suppose une continuité telle que la question s'est déplacée d'une opposition au métro à une proposition de tracés alternatifs. A l'origine discutés avec les habitants du quartier, ces tracés proposés par l'A.W. ont fait l'objet de contre-propositions du service de l'urbanisme, et l'on se trouve actuellement face à quatre ou cinq "alternatives".

Le processus de discussion du tracé du métro, outre qu'il entérine son existence, suppose une spécialisation de la discussion, donc l'autonomisation du comité d'action, par rapport à la population. Cette discussion est d'ailleurs devenue l'affaire de tout AMSTERDAM, et, paradoxalement, Nieuwmarkt, où les travaux sont actuellement arrêtés par manque de crédit, continue à se dégrader (non entretien des maisons squattées, départ des habitants, abandon des équipements contre-culturels) rendant finalement viable le tracé initial.

2.2. Westelyke Eiland (cf. B3 sur la carte)

Le cas des "Iles de l'Ouest" est différent de celui de Nieuwmarkt par la situation de ces îles dans la partie centrale d'AMSTERDAM. Elles sont séparées du coeur de la ville par la gare centrale et la ligne de chemin de fer qui longe le NORDZEE KANAL. Situées sur l'IJ., les îles sont constituées d'un habitat ouvrier et d'entrepôts. Le plan de rénovation qui les concerne est suffisamment vague pour que les îles soient l'objet d'une spéculation foncière relative à l'implantation d'immeubles de bureaux ; proches du centre, sur l'eau, dans l'axe du canal, les îles sont le lieu d'implantation idéal pour les surfaces de bureaux nécessaires au "développement" d'AMSTERDAM. D'autre part, un projet d'autoroute urbaine menace de couper les îles du pôle commercial de Harlemer Straat (cf. doc).

La construction de "Narwal" (immeuble de bureaux) provoque la constitution par les habitants, d'un comité d'action qui exige l'application des textes sur la rénovation, réclame la construction de logements pour reloger sur place les habitants expulsés.

La procédure, par l'intermédiaire de l'échevin ne donnant aucun résultat, le comité d'action fait appel à deux architectes, en posant comme principe : que les îles restent un lieu ou travail et logements soient liés, que les implantations d'immeubles soient stoppées et que les habitations existantes soient conservées le plus longtemps possible.

Les deux architectes (P. de LEY et J. Van den BOUT) (1) établissent un plan d'urbanisme (cf. Plan bib.) proposant que les logements reviennent au prix des logements sociaux ; le comité doit faire appel aux subsides d'Etat et donc se transformer en "association pour la rénovation urbaine).

Plusieurs formules sont possibles :

- 1 - La municipalité construit pour le comité, selon ses prérogatives de collectivité locale,
- 2 - Se faire reconnaître comme association de construction de logements sociaux (cf. Infra 3.2.3),
- 3 - S'associer à une association déjà reconnue.

La politique municipale d'incitation à l'initiative privée interdisant la première solution, les résistances du service du logement social la seconde, c'est la troisième solution qui sera retenue (institution LIEVEN de KEY). Mais il est clair que par ce biais, le comité est obligé de s'insérer dans la logique de la municipalité et de reconnaître le monopole des associations.

La participation des habitants, ou plutôt leur contrôle tant du travail des architectes que de sa réalisation, est ainsi circonscrite à l'élaboration du plan.

Une exposition de maquettes est réalisée dans le "centre du quartier" (une maison squattée) ainsi, selon les architectes, les habitants prennent conscience de l'espace de leur quartier (notamment les enfants qui ont construit les éléments de la maquette). Le plan d'urbanisme est diffusé par tracts à 600 exemplaires, et des réunions de discussions sont organisées avec les architectes, mais avec un succès relatif. La faible importance du parti envisagé (18 logements) (4 espaces artisanaux), a sans doute permis au comité

(1) Elèves de Aldo Van EYTS, architecte de la Kasbah de Amstelveen et chef de file des architectes anti-CIAM.

d'imposer ses vues à la municipalité, toutefois les enjeux essentiels :

- immeubles de bureaux (un second est prévu),
- autoroute urbaine,

ne sont pas remis en cause. Malgré quelques actions exemplaires, comme la fermeture des ponts isolant symboliquement les îles du reste d'AMSTERDAM, le bilan positif du comité d'action est sans doute d'avoir inauguré en HOLLANDE une expérience du type advocacy planning, remettant en cause le monopole des services d'urbanisme officiels, et d'avoir diffusé assez largement le contre-plan.

III - LA QUESTION DE LA PARTICIPATION A AMSTERDAM

(à partir de l'expérience du Bijmermer)

Le mouvement alternatif et les actions des comités de quartiers ont illustré ce que nous avons appelé "demande de participation" des habitants à la conception de leur environnement. La capacité de réponse et d'offre du ou des pouvoirs a défini ce que nous avons appelé une tolérance répressive, mais sa logique propre et ses limites peuvent aussi être analysées à partir de l'expérience du Bijmermer. Le Bijmermer, extension Sud-Est d'AMSTERDAM, décidée en 1962, devant la nécessité de loger 100.000 personnes supplémentaires à l'extérieur d'AMSTERDAM, est, dès le départ, marquée par des questions politiques.

Non situé sur le territoire municipal d'AMSTERDAM, le Bijmermer suppose une négociation entre AMSTERDAM et les communes intéressées ; négociation secrète, car d'énormes capitaux sont en jeu. La rattachement du Bijmermer à AMSTERDAM (en 1966 pour 12 ans) assure à la municipalité des subsides nationaux au prorata de la population du Bijmermer (optima 100.000) plus 50% de participation aux constructions.

Le Bijmermer représente donc un enjeu important pour le développement cohérent d'AMSTERDAM :

- Trop plein de la croissance d'AMSTERDAM, il sera conçu comme une ville nouvelle de "logements sociaux" subventionnés,
- La nécessité de garder le Bijmermer dans le territoire municipal (même après l'échéance de 1978) suppose une organisation contrôlée par le pouvoir municipal.

L'idée de mise en place d'une organisation des habitants sur le modèle des "community organisations" est à l'origine d'une offre de participation de la part de la municipalité et des services d'urbanisme.

Cette offre est adressée aux associations confessionnelles, culturelles, de santé et de construction, etc... dans la perspective d'un regroupement par secteurs :

- services sociaux
- culturels
- sports et loisirs
- enseignement
- religieux, etc...

Les associations se voient attribuer des terrains, et leur regroupement a pour but d'éviter les doubles emplois, de gérer dans chaque bloc les m2 sociaux, et, au niveau global, le "centre de communication". Ce centre est placé sous la responsabilité d'un organe de direction (7 personnes : 2 délégués des communes, 2 des associations regroupées, 2 des services d'urbanisme, 1 président). Cette organisation devait aboutir à la définition de nouveaux types d'équipements, à la résolution des conflits en participation.

En fait, tant les caractéristiques urbanistiques du Bijmermer que la composition sociologique de sa population battent en brèche cette organisation de participation.

La vie quotidienne au Bijmermer se heurte à une carence profonde en équipements, au gigantisme des blocs d'habitations, séparés par d'immenses espaces gazonnés ; le rythme journalier est marqué par la fonction de ville satellite d'AMSTERDAM. La séparation entre les parkings (bunkers) et les blocs renforce la fonction de dortoir des appartements.

Un seul centre commercial en situation de monopole, à plus de 2 km de la partie périphérique de la ville, impose l'usage renouvelé de l'automobile, pourtant combattue par le plan de circulation séparée. L'absence de communication rapide avec AMSTERDAM (pas de bus de nuit, inachèvement du métro) renforce cette tendance. Enfin, le caractère obligatoire et onéreux des parkings va impulser une série d'action sur cette question (cf. Infra). Ajoutons l'absence totale d'industries et d'activités.

La composition sociologique du Bijmermeer reflète son caractère de ville réservoir, on y trouve, en effet, une juxtaposition de minorités :

- minorités ethniques, 30% de travailleurs immigrés,
- minorités culturelles, homosexuels (regroupés dans l'organisation SHAB), communautaires (25% des appartements sont collectivisés).

70% des habitants sont subventionnés, mais le critère financier fait de Bijmermeer une ville où la population est renouvelée de 25% par an (1).

Dans ces conditions, la ville est, selon M. DOORMAAL, responsable du centre de communication, dans une situation d'affect culturel (cf. Mitzerlich). Le centre de communication a fonctionné, mais selon sa propre logique institutionnelle sans aucun lien avec la diversité, les contradictions de la ville elle-même.

Les intérêts divergents des associations, notamment des 18 associations de logements sociaux, ont abouti à la constitution de blocs noirs, blancs... et donc à des micro-ghettos. Les participants au centre se sont organisés en groupes de pression, détenant l'information et rejetant chaque bloc dans l'isolement, surtout préoccupés de concrétiser leur participation

(1) Les loyers sont de 300 à 350 Florins par mois, ce qui demande un revenu de 1.500 F. par mois, or, avec 2.000 F. par mois on peut accéder à la propriété individuelle pavillonnaire.

au pouvoir par la préparation de l'échéance de 1978 pour une autonomie politique du Bijmermer, qui n'a aucun représentant au conseil municipal d'AMSTERDAM.

Dans ces conditions, des organisations spécifiques se sont constituées en marge du système institutionnel :

- SHAB, organisation des homosexuels,
- CARIBBEAN Centrum, organisation de la petite bourgeoisie immigrée, recherchant l'intégration, et faisant du "Street Corner Work" pour prévenir la délinquance (vols, dégradations, etc...)
- et surtout : OBO "Organisation Indépendante des Habitants", qui, face à l'impossibilité de vivre au Bijmermer, s'efforce de mettre en place une participation directe des habitants à l'organisation de leur environnement social.

Le programme de OBO peut apparaître réformiste :

- 1 - Ouverture d'espaces collectifs (400 m² de m² sociaux par bloc sont désertés, ou servent de bar),
- 2 - Augmentation du nombre des commerçants,
- 3 - Augmentation des transports publics,
- 4 - Mise en place de crèches,
- 5 - Construction d'équipements sportifs,
- 6 - Subventions pour l'action culturelle,
- 7 - Augmentation du nombre des travailleurs sociaux,
- 8 - Information objective.

Mais des actions concrètes menées par OBO ont montré l'extrême urgence de la mise en oeuvre de ces bases élémentaires de survie de Bijmermer. D'une part, une lutte menée sur les parkings avec stationnement sauvage et le début de destruction de ces véritables bunkers, a fait baisser les tarifs et assouplir le règlement. D'autre part, 4 émissions de T.V. pirates ont été faites sur le circuit par câble du Bijmermer. Interdites après la première émission, ces diffusions sont finalement en passe d'être subventionnées par le Ministère des Affaires Culturelles. L'opposition actuelle du Conseil Municipal d'AMSTERDAM tenant sans doute à la crainte que ces émissions ne favorisent les tendances autonomistes.

Enfin, OBO diffuse massivement une étude d'urbanisme alternatif (1) qui prévoit des zones d'artisanat et le remplissage des espaces libres, afin de densifier la population et d'estomper les isolats. OBO reprend ainsi la pratique du comité d'action de Westelyke Eiland.

La question de la participation des habitants à la conception de leur environnement se pose donc dans un double rapport à des institutions mises en place par un double pouvoir financier-politique, d'une part, et technique-rationnel d'autre part. Mais la logique de fonctionnement de ce pouvoir est telle que sa capacité d'intégration des revendications est énorme.

Le système de participation officiel (échevins-municipalité) est capable de reprendre à son compte tout problème partiel, en permettant à la logique économique globale de l'aménagement/rénovation d'AMSTERDAM de se développer.

Ainsi, lorsque en Septembre 1971 une ancienne école est occupée par 35 personnes, la municipalité réquisitionne le rez-de-chaussée et y installe un "sleep-in" pour les hippies étrangers. Du même coup, la municipalité résout une partie du problème des hippies en les éloignant un peu du centre,

(1) cf. "De Bijmermer" bib.

et répond favorablement à la revendication des occupants en leur installant des douches. D'autre part, les contacts journaliers entre fonctionnaires de service du logement et la population (AMSTERDAM = 1 million d'habitants) permettent des accommodements pour les attributions de maisons vides. Cette question d'échelle qui garanti tout au moins les apparences d'une démocratie directe ne doit pas être sous-estimée.

Enfin, les actions inspirées par les Kabouters :

- Plantation d'arbres dans les rues de Joordan,
- Mise en place d'écoles de quartier, etc...

sont aisément reprises en compte par la municipalité dans le cadre d'une idéologie de l'environnement d'autant plus flagrante, que la réhabilitation des quartiers centraux y amène une population qui y est plus soumise.

IV - QUELQUES CONCLUSIONS

Les dispositions législatives d'une part, le fonctionnement de la démocratie permissive d'autre part, garantissent aux habitants une information sur les projets urbanistiques. Mais l'existence de journaux parallèles quidiffusent et analysent ces projets est déterminante pour l'auto-organisation des habitants. Là où les habitants s'organisent eux-mêmes, ils font appel aux "spécialistes" qui veulent bien collaborer avec eux (cf. Westelyke Eiland). Cette technique d'élaboration commune des contre-plans et leur diffusion, semble assez efficace, quoiqu'elle doive s'articuler aux puissances financières existantes, et donc au fonctionnement normal de ces institutions. Toutefois, cette relative transparence des projets et la confrontation possible avec des contre-plans semblent devoir être retenues pour la pratique de la participation en FRANCE (cf. les exemples dans texte).

Dans les quartiers (ou situations) où les actions sont impulsées par des comités d'actions d'origines estudiantines ou suivant les objectifs des kabouters, les capacités d'intégration du système permettent le développement d'expériences localisées (de type coopératives, communautaires, environnementales) et, à tous égards, exemplaires. Mais la limite reste au niveau du politique. Tout ce qui pourrait déboucher sur une redéfinition globale des pouvoirs et des pratiques dans la ville est réprimé, ou plutôt contrôlé, finalement, dans le cadre de la rénovation. Les lieux spécifiques aux marginaux ont leur place dans les projets municipaux, bien que ce ne soit pas leur place actuelle.

La logique du développement d'AMSTERDAM dans le cadre de la Randstadt, et dans le cadre européen, dépasse les intérêts des populations quartier par quartier, et si les "participations" sont acceptées, quoique souvent illusoires au niveau municipal, c'est, en définitive, l'économique qui prime.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous ne citerons ici que les ouvrages périodiques et articles qui nous ont servi directement dans l'élaboration de l'étude de cas.

1 - Aménagement de la Ramstadt-Holland, développement d'AMSTERDAM, Urbanisme et planification urbaine.

- P. HALL : Les villes mondiales, P. 96 et suivantes
Hachette (1966)

- P. MERLIN : Aménagement du Territoire et Urbanisme aux PAYS-BAS. I.A.U.R.P. (1967).

Ces deux ouvrages de base sont actualisés par les publications du Ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire hollandais.

- La Ramstadt (La Haye 1970) en français.

- l'Organisation de l'Aménagement du Territoire (id.)

Les dispositions législatives et opérationnelles de la construction et de l'urbanisme aux PAYS-BAS sont notamment résumées dans :

- Pouvoir public et construction (La Haye 1966).

- Urbanisme et assainissement (id. 1970)

On se reportera pour l'analyse de planification et d'étude, à :

- Planification urbaine à AMSTERDAM et ROTTERDAM, organisation décentralisée d'étude et de planification à l'étranger PAYS-BAS - C.E.R.A.T. (1969)

sur l'aménagement d'AMSTERDAM :

- Urbanica n° 2 et 38 - Mais surtout : Abrégé du développement urbain, publié par la municipalité d'AMSTERDAM, à l'occasion d'une grande exposition d'urbanisme destinée à l'information/participation du public.

Sur la ville nouvelle de Bijmermer, se reporter à :

- W. OSTROWSKI : L'Urbanisme contemporain, tendances actuelles
P. 397 et suivantes C.R.U. (1970)
- M. KLAREN et M. VAN SUCHLETEN : De Bijmermer, AMSTERDAM
1972, 3ème cycle de l'Université de Delft.

Parmi les publications du Service des Travaux Publics d'AMSTERDAM et de la Municipalité, on retiendra :

- Développement urbain et le service des terrains à AMSTERDAM
40 P. Mai 1967
- Een Blik in de Toekomst ("Un coup d'oeil sur l'avenir")
Bulletin municipal de l'année 1968
- Urban renewal in AMSTERDAM (1970)

2 - Les comités de quartier

Sur les provos et kabouters :

- Actuel n° 7 - (Avril 1971, P. 13 et suivantes) n° 16
(Janvier 1972, P. 66)

Les journaux des comités :

- Dappernieuws
- DE LOB (Bijmermer)

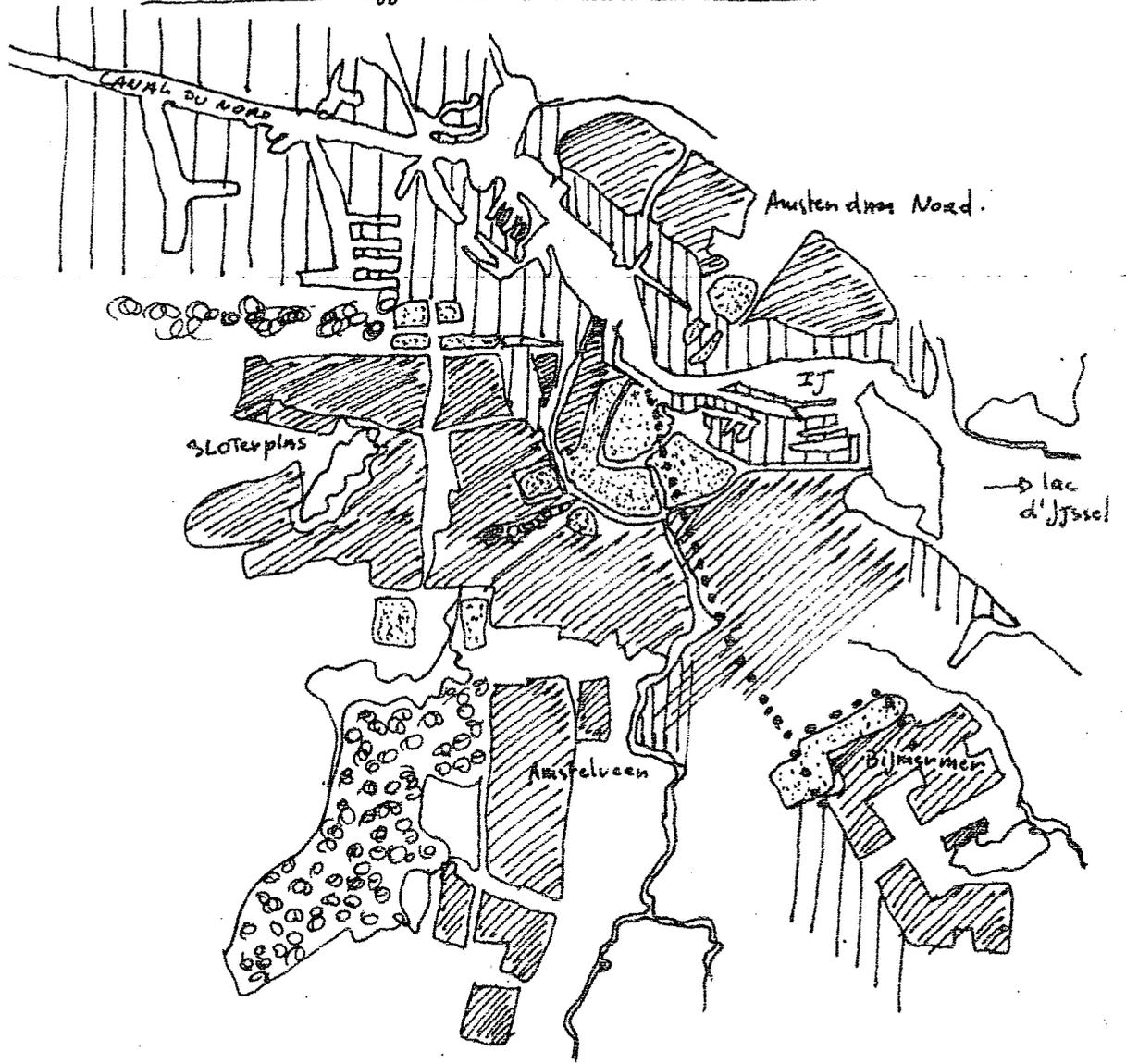
et surtout :

- l'AMSTERDAM WEEKBLAD - issu du comité d'action de NIEWMARKT,
paraissant depuis Juin 1972

La participation institutionnelle :

- Expérience de participation à la programmation d'une ville
nouvelle : LE BIJMERMER, correspondance Municipale, ADELS
n° 95, Fév. 1969, P. 22 à 26.

Structure de l'agglomération d'Amsterdam.



-  aire de récréation
-  rénovation / bureaux
-  industrie
-  extensions résidentiel
-  métro en construction

82-a



The Urban Renewal Program for the New York City

reconstruction

conservation

rehabilitation

and minor rehabilitation

Jordaan

Nieuwmarkt

Westen

Snaarndamme

Reevedenbuurt

Papeybuurt

Katteberg

Kinkerbuurt

82-c

[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "UNITED STATES" and "DEPARTMENT OF" are faintly visible.]

- INTRODUCTION -

La participation dans le quartier de la MAROLLE à BRUXELLES est née du refus de la population de se laisser exproprier au profit de l'extension du PALAIS DE JUSTICE. La population, encadrée par des associations militant déjà sur le quartier (dont les plus notables sont l'ARAU - Atelier de Recherche et d'Action Urbaine - et Habitat Humain) et constituée en Comité d'Action, a réussi, après une lutte vigoureuse, "la bataille de la MAROLLE" à faire rapporter l'arrêté d'expropriation. Mais les menaces qui pesaient sur le quartier, eu égard à la pression croissante dont le centre-ville de BRUXELLES est l'objet de la part des grands organismes publics et privés, n'avaient pas pour autant disparu.

C'est ainsi que le Comité d'Action, regroupé avec les autres comités d'action des MAROLLES, dont la MAROLLE est un des éléments constituant, a décidé d'organiser lui-même la rénovation du quartier, pour faire pièce aux tentatives publiques et privée, qui prennent prétexte d'une prétendue insalubrité pour réaliser de fructueuse entreprises de rénovation ponctuelle. Le comité général d'action, appuyé par l'ensemble des associations et organisations intervenant dans le quartier, a donc, en participation avec les habitants, élaboré un contre-projet, qui constitue une alternative aux projets d'Etat sur l'agrandissement du Palais de Justice. En dépit de lenteurs administratives, ce contre-projet est en passe d'être adopté comme "Plan particulier d'aménagement" pour le quartier de la MAROLLE.

Avant d'étudier le cas de la MAROLLE, il nous a paru nécessaire d'examiner de façon approfondie le contexte dans lequel l'action s'est déroulée, et notamment, les éléments qui déterminent le processus de rénovation urbaine au sein de l'agglomération bruxelloise, notamment la structure économique de l'agglomération, où la prédominance du secteur tertiaire pèse d'un poids non négligeable sur la rénovation urbaine. On trouvera en annexe une présentation rapide des dispositions législatives qui régissent en BELGIQUE la rénovation urbaine et la réhabilitation.

En ce qui concerne la MAROLLE, nous présenterons d'abord le quartier : sa situation spatiale et sa composition socio-démographique ; nous examinerons ensuite l'historique de la participation, et la mise en place de structures propres à la promouvoir, ainsi que les résultats obtenus. Nous étudierons ensuite le rôle privilégié qu'ont joué et que jouent l'ARAU et Habitat Humain dans l'encadrement de l'opération, à ce propos, nous essaierons de mettre en lumière les orientations idéologiques qui sous-tendent l'action de ces deux associations.

Nos conclusions tenteront de dégager les perspectives de l'action entreprise à la MAROLLE, en montrant ses aspects positifs et les facteurs qui risquent de contrecarrer ou de dénaturer son évolution, notamment en ce qui concerne le maintien sur place de la population. Elles essaieront en outre de dégager les éléments propres à être appliqués à un processus concret de participation.

I - LES ENJEUX DE LA RENOVATION URBAINE AU SEIN DE
L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE

1.1. L'agglomération bruxelloise

La ville de BRUXELLES, le "Pentagone", recouvre l'aire territoriale délimitée par le premier "ring" (première ceinture), plus quelques extensions au Nord, au Nord-Est, à l'Est et au Sud-Est ; elle n'est qu'une des 19 communes qui forment l'arrondissement administratif de BRUXELLES CAPITALE. L'ensemble de ces 19 communes couvre 16 200 ha et regroupe une population d'environ 1.100.000 habitants ; on constate cependant depuis 1968, une diminution sensible de la population de l'agglomération. Les causes de cette diminution sont à rechercher dans l'émigration des habitants belges du centre-ville, qui délaissent les quartiers où le tissu urbain est vieilli ou insalubre pour s'établir dans les communes de la périphérie. Malgré cette diminution, la densité d'occupation du centre reste forte du fait de l'afflux des travailleurs étrangers (178.000 en BELGIQUE dont 80% dans la province du BRABANT).

La structure économique de l'agglomération est marquée par la prédominance du secteur tertiaire ; sur 590.000 emplois, près de 68% sont occupés par le secteur tertiaire, 32,5% par le secteur secondaire et à peine 0,2% par le secteur primaire. Si cette prédominance du tertiaire s'explique par la pénurie et le coût excessif des terrains industriels, elle s'explique surtout :

- 1°) Par le rôle privilégié que joue BRUXELLES au sein de l'OTAN, et comme capitale de fait de l'EUROPE des neuf.
- 2°) Par les lois de relance économique promulguées en 1959, qui, en réservant un accueil favorable aux capitaux étrangers ont permis l'installation sur le sol belge de nombreuses sociétés multinationales.

1.2. L'avant-projet de plan de secteur de l'agglomération bruxelloise

Il n'existe pas réellement de "plan de secteur"(1) applicable à l'ensemble de l'agglomération bruxelloise, bien qu'un bureau d'études privé ait été officiellement chargé d'en élaborer un en 1962 ; un avant-projet a été déposé en 1964. C'est sans doute pour des raisons politiques que cet avant-projet n'a jamais été publié, ni soumis à la procédure légale, notamment à l'enquête publique. L'Administration de l'Urbanisme a rédigé un document de synthèse sur cet avant-projet, ce document confidentiel a été publié par l'ARAU en 1972, et c'est à l'analyse qu'elle en a fait que nous empruntons nos informations.

- . L'Administration de l'Urbanisme consacre la diminution de la population dans le centre-ville; elle intègre cette diminution comme une donnée de fait destinée à s'accroître, ce qui aura pour effet d'accroître la "marginalisation" du centre qui n'est plus habité que par ceux (vieillards, étrangers, sous-prolétaires) qui n'ont pas les moyens d'aller s'établir dans la périphérie.
- . Elle reprend à son compte tous les projets de l'Administration des Routes qui prévoient la création de nouvelles pénétrantes urbaines en constatant que la "motorisation" de la ville est une fatalité. Elle propose également la création de deux pénétrantes supplémentaires, dont une, monumentale, vers le centre du pentagone.
- . En ce qui concerne l'habitat, l'Administration de l'Urbanisme propose un modèle de rénovation de type "Charte d'Athènes" en discontinu, de blocs disséminés dans des espaces verts. D'une façon générale, excepté pour "l'îlot sacré" de 18 ha autour de la Grand place de BRUXELLES déjà protégé, elle entérine le processus de rénovation ponctuelle d'initiative privée.

(1) cf. annexe : cadre législatif.

. En ce qui concerne l'emploi, enfin, elle prévoit l'installation d'immeubles de bureaux le long des radiales et des rocales nouvellement créées ; cette option massive en faveur des bureaux est complétée et renforcée par le projet de création d'un second quartier d'affaires dans le secteur de la Gare du Midi, pour faire pendant au MANHATTAN-CENTER en cours de construction près de la Gare du Nord.

N'ayant été soumis à aucune procédure légale, ce document n'a pas "force obligatoire" (1), il constitue néanmoins le seul texte d'ensemble indiquant les orientations de l'évolution de l'agglomération bruxelloise.

1.3. La prédominance du secteur tertiaire et son impact sur la rénovation

La prédominance du secteur tertiaire dans l'agglomération bruxelloise est la résultante de plusieurs facteurs cumulatifs. En tant que capitale de la BELGIQUE et de la province du BRABANT, BRUXELLES regroupe déjà les centres administratifs propres à toute capitale, mais elle abrite également le Siège du Commandement Suprême de l'Alliance Atlantique (SHAPE), et les organes exécutifs de l'EUROPE des neufs près desquels sont venus se grouper des agents économiques privés nationaux et internationaux dont l'intérêt est d'être le plus proche possible des centres de décision européens.

1.3.1.

Comme siège des organes exécutifs des COMMUNAUTÉS EUROPEENNES, BRUXELLES éberge environ 20.000 fonctionnaires européens. De plus l'implantation de ces organismes a servi de facteur d'entraînement à de nombreux organismes européens ou internationaux non gouvernementaux (corporatifs, culturels, scientifiques, etc...). A titre d'exemple, on estime à 25.000 le nombre d'américains qui résident de façon permanente dans l'agglomération bruxelloise. Ce statut particulier n'est pas exempt d'incidences au niveau de la rénovation urbaine, puisqu'un quartier entier a été consacré à l'EUROPE, ainsi, au rond-point SCHUMAN, la résidence BERLAYMONT abrite 2.500 fonctionnaires européens et de nombreux autres aménagements sont prévus dans tout le secteur de la rue de la LOI.

(1) cf. annexe I.

1.3.2.

Le second facteur qui a contribué et qui contribue encore à modifier le cadre urbain bruxellois, c'est l'implantation massive des sièges sociaux de plusieurs centaines de sociétés multinationales, notamment américaines et allemandes. Cette affluence s'explique d'une part par les facilités fiscales, administratives et financières accordées aux investissements étrangers par les lois de relance, d'autre part par la position stratégique de BRUXELLES au coeur d'un marché européen de 150 millions de consommateurs. Elle obéit aussi à deux autres préoccupations : tourner le "tarif extérieur à la communauté" et s'installer le plus près possible des centres de décision économique de l'EUROPE. Sur 827 entreprises américaines qui se sont installées en BELGIQUE depuis les dernières années, 516 ont établi leurs bureaux dans l'agglomération bruxelloise, 99 de ces bureaux opérant comme quartier général pour l'EUROPE.

Pour faire face à la demande de locaux et de logements induite par ce phénomène, rien que dans BRUXELLES-Ville, plus de 60 grands immeubles ont été construits, principalement dans les quartiers les plus prestigieux, dont le building de la firme ITT, les hôtels WESBURY et HILTON, plus des milliers de logements neufs dans le centre et à la périphérie.

1.4. Un exemple : le MANHATTAN-CENTER

Entretenir et développer cette fonction de "tertiaire européen", tel semble être en définitive, un des enjeux les plus importants de la rénovation urbaine au sein de l'agglomération bruxelloise. On peut en juger par la seule entreprise de rénovation importante dont l'initiative revient aux pouvoirs publics : le MANHATTAN-CENTER. Il est le fruit d'une double volonté :

- 1° - Doter l'agglomération d'un "vaste quartier d'affaires moderne et bien structuré",
- 2° - Faire réaliser à la ville de BRUXELLES une opération financière intéressante, puisque les rentrées fiscales seront multipliées par cinq pour le territoire considéré.

3.4.1.

L'objectif officiel de l'opération est de faire cesser "la prolifération anarchique" des immeubles de bureaux dans le centre-ville. Le plan particulier d'aménagement réalisé par le groupe "STRUCTURES" prévoit la construction de 58 tours sur une dalle située à 13 mètres de hauteur recouvrant un noeud d'autoroutes urbaines. Ce plan particulier concerne une zone de 53 ha répartis sur les communes de BRUXELLES, SCHAEERBECK et SAINT JOSSE-ten-NOODE .

L'arrêté royal conférant force obligatoire à ce plan particulier a été pris en février 1967. La réalisation qui constitue la véritable raison d'être du projet MANHATTAN-CENTER, c'est le projet d'édification d'un WORLD TRADE CENTER, ensemble de huit tours reliées par des passerelles qui regroupera une banque de données commerciales d'importance mondiale, un centre de télécommunications, plus une multitude de services publics et privés en rapport avec le commerce international. Cette réalisation qui selon son promoteur doit "instaurer la civilisation du bon de commande" a pour objectif "d'assurer la concentration des contacts entre les firmes commerciales internationales, les représentants des gouvernements et des communautés internationales, les associations professionnelles et les chambres de commerce" (Paul VAN den BOEYNANTS, ancien premier ministre).

1.4.2.

La réalisation de cette opération signifie la destruction d'un quartier de 7.000 habitants, principalement occupé par des vieillards, des travailleurs immigrés et des petits artisans. Selon les pouvoirs publics, à part quelques ensembles immobiliers de valeur, ce quartier est presque entièrement composé de taudis ; en fait de nombreux logements s'ils sont insalubres, sont au regard de la loi belge des logements insalubres améliorables qui pourraient être restaurés (1). Un mouvement de contestation s'est développé à propos du montant des indemnités proposés, encadré par le Comité local d'HABITAT HUMAIN, association d'aide sociale aux habitants des

(1) cf. annexe 2

taudis. Ce mouvement réclame le maintien sur place de la population, la révision du plan d'aménagement et dénonce la politique des pouvoirs publics qui, en promulguant un arrêté d'expropriation décourage les propriétaires d'entretenir leur patrimoine et prend prétexte de l'insalubrité artificiellement créée et marginale sur l'ensemble du quartier, pour démolir totalement et déplacer les populations. Malgré le développement de cette campagne, les municipalités ont montré par leurs vigoureuses méthodes d'expropriation qu'elles ne tenaient pas à voir ce projet contrecarré. En raison de l'importance de l'enjeu économique, les pouvoirs publics ont refusé toute politique de participation. En dépit de ce fait, et pour montrer que ses projets étaient viables, le comité local d'HABITAT HUMAIN a entrepris une opération de réhabilitation du cadre bâti avec les habitants, en faisant ravalser les façades et en procédant à l'équipement sanitaire des logements.

1.5. Quelques conclusions

Le processus concret de rénovation urbaine au sein de l'agglomération bruxelloise exclut donc toute participation, soit que la rénovation soit laissée à la seule initiative des promoteurs immobiliers qui concentrent leurs opérations dans les zones urbaines où le rendement des fonds investis est le plus immédiatement assuré ; soit que ce soit l'Etat lui-même qui prenne en charge la création d'infrastructures d'accueil pour les grandes sociétés nationales et multinationales, détruisant du même fait des îlots "vétustes" qui lui assurent des réserves foncières de grande valeur. Dans chaque cas, l'importance des enjeux économiques, et notamment les rentrées fiscales en ce qui concerne les municipalités, conduit à laisser les grandes entreprises capitalistes s'assurer la maîtrise de larges zones de l'espace urbain.

Parallèlement à ce processus de conquête/reconquête du centre ville par la bourgeoisie comme classe productrice, on assiste à un processus identique de la part de la bourgeoisie comme classe consommatrice. En effet, le vote des lois linguistiques de 1963, en définissant les droits des différentes communautés culturelles, a arrêté l'expansion francophone qui faisait tache d'huile à partir de BRUXELLES et l'a limité

aux 19 communes qui forment l'arrondissement administratif de BRUXELLES CAPITALE. Malgré la diminution relative de la population dans le pentagone, ce retour progressif de la bourgeoisie francophone est perceptible à l'état de symptôme, et c'est à notre avis dans ce sens qu'il faut interpréter la réhabilitation dans le quartier des SABLONS, limitrophe de la MAROLLE, d'un patrimoine immobilier de grande valeur esthétique et architecturale ; ce mouvement est encouragé par les pouvoirs publics, qui ont décidé d'accroître la "fonction résidence" dans le centre de BRUXELLES, et notamment dans le centre "historique et culturel".

II - LA MAROLLE ET LES MAROLLES : PRESENTATION

Le quartier de la MAROLLE, situé en contrebas du Palais de Justice de BRUXELLES, au Sud-Est du "pentagone" est partie intégrante d'une unité plus vaste, le quartier des MAROLLES, qui, outre la MAROLLE, comprend un certain nombre d'autres unités spatiales et sociales : quartier de la QUERELLE, des RADIS, des BRIGITTINES, etc... Ces diverses unités possèdent chacune leurs caractéristiques propres, mais elles sont cependant assez semblables pour que le quartier des MAROLLES constitue un tout relativement homogène.

Les données socio-démographiques dont nous disposons ont été rassemblées par Bernard GILLON, dans une étude sur : "La communauté belge des MAROLLES" et complétées par une enquête du COMITE GENERAL D'ACTION DES MAROLLES.

2.1. Aspects socio-démographiques

La population est typique des quartiers anciens des centres-villes, et, quoi qu'on pense du concept de "marginalité", c'est celui là qui peut le mieux la caractériser.

La MAROLLE abrite en effet des personnes qui sont à tous égards des "marginiaux" par rapport au système économique : vieillards, travailleurs immigrés, sous-prolétaires, travailleurs indépendants. Sur une population d'environ 1.400 personnes La MAROLLE comprend 67% de belges et 33% d'étrangers, principalement des espagnols, d'immigration ancienne, et des marocains d'immigration plus récente. C'est une des caractéristiques de l'ensemble des MAROLLES que de constituer un lieu d'accueil et de transit pour les travailleurs immigrés ; il n'est pas rare en effet, qu'accueillis par des parents ou des amis, ils viennent s'installer à la MAROLLE à leur arrivée en BELGIQUE, pour se ventiler, après un certain temps d'acculturation, dans d'autres quartiers ou dans d'autres villes.

La caractéristique principale de la population belge est son âge élevé puisqu'elle compte 32% de personnes de 60 ans et plus, alors que les classes d'âges dominantes pour la population étrangère sont respectivement celle des enfants de moins de 15 ans (39%) et celle des adultes entre 25 et 40 ans (34%).

2.2. Aspects socio-économiques

La présence du "marché aux puces" de BRUXELLES dans les MAROLLES, donne une configuration originale à la structure socio-économique du quartier. Les MAROLLES sont en effet le lieu d'implantation privilégié de tous les métiers qui touchent de près ou de loin le "réemploi", la brocante : collecteurs, détaillants et grossistes en friperie, vieux chiffons, métaux, bouteilles, etc...

Pour sa part, la MAROLLE abrite les commerçants spécialisés dans les vieux métaux, les chiffons et les cartons. Cette présence explique la forte proportion de travailleurs indépendants dans la population active marollienne belge (27%), alors qu'elle comprend 57% d'ouvriers contre 97% pour la population active étrangère. La population ouvrière possède elle-même des traits originaux ; vu le peu d'importance du secteur primaire dans l'ensemble de l'agglomération et dans le quartier, on y trouve surtout des ouvriers à la journée dont le statut professionnel est précaire (laveurs de carreaux, femmes de charge etc...). En ce qui concerne la population inactive, il faut noter pour les belges, le nombre élevé de pensionnés, d'invalides et d'assistés sociaux (49% des inactifs).

Ainsi le quartier de la MAROLLE ne constitue pas vraiment un quartier ouvrier, au sens habituel du terme, mais plutôt un sous-système économique original caractérisé d'une part par un nombre élevé de travailleurs indépendants, d'autre part par l'instabilité et la précarité de beaucoup d'emplois, lisibles dans le faible niveau des revenus (1/4 de la population gagne moins de 5.000 FB par mois - 600 FF - 3/4 moins de 15.000 FB).

2.3. Habitat

Mis à part les "blocs" d'habitations à bon marché réalisés par le FOYER BRUXELLOIS, société immobilière de service public agréée par la SOCIÉTÉ NATIONALE DU LOGEMENT (1), le cadre bâti de la MAROLLE est assez ancien. On y trouve un certain nombre de cités ouvrières, construites au début du siècle et dont les équipements sont aujourd'hui nettement insuffisants, une majorité d'immeubles de rapport datant de la fin du siècle dernier, souvent mal entretenus par les propriétaires, et d'anciennes maisons particulières divisées en appartements. Bien que le nombre de réels taudis soit assez bas, comme l'a montré l'enquête du COMITÉ D'ACTION, la plupart des logements sont, en égard à la classification de l'I.N.L. (2), des logements insalubres notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire et l'enselement. Les loyers sont assez bas, 50% sont inférieurs à 1.000 FB par mois, 86% à 1.500 FB mais sont encore souvent trop élevés pour les revenus de nombreux marolliens, surtout dans les immeubles sociaux, où la COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE paie plus d'un tiers des loyers.

2.4. Agents de participation

Par agents de participation, nous entendons l'ensemble du personnel d'encadrement, des travailleurs sociaux, bénévoles ou non, qui animent les groupes ou associations intervenant directement sur le quartier.

- . L'élément d'animation, d'action sociale, d'encadrement le plus important du quartier de la MAROLLE, c'est d'abord la paroisse. Elle tire cette importance du statut particulier de l'Eglise de BELGIQUE, qui vit sous le régime concordataire, de l'ampleur de son action sociale et de la personnalité même du vicaire de la MAROLLE, spécialiste de pastorale urbaine et par ailleurs membre fondateur de l'ARAU (ATELIER DE RECHERCHE ET D'ACTION URBAINE). La paroisse regroupe et

(1) cf. annexe : Problème du logement et lois sur la réhabilitation,

(2) Institut National du Logement cf. annexe 2.

anime un certain nombre d'organismes : 2 patronages, un jour les garçons et un jour pour les filles ; le FOYER DES JEUNES DE LA RUE MONTSERRAT, association sans but lucratif (A.S.B.L.), dont le fonctionnement est analogue à celui d'une maison des jeunes et de la culture ; le CLUB DES VIEUX ; et la LIGUE DES FEMMES, organisme de réflexion et d'entraide propres au quartier. On trouve la COMMUNE LIBRE DE LA MAROLLE, A.S.B.L. (1) dirigée par un bourgmestre, qui a pour objectif l'animation du quartier, mais dont l'action est devenue aujourd'hui relativement symbolique ; et les COMPAGNONS DE MONTSERRAT, groupe de théâtre amateur.

- . Deux autres associations interviennent également à la MAROLLE sans y limiter leur action, ce sont : l'ENTRAIDE DES TRAVAILLEUSES, association bruxelloise spécialisée dans le développement des services d'assistance médicale, psychologique et familiale ; et, HABITAT HUMAIN, LES AMIS DES MAROLLES, A.S.B.L. qui a pour but de "promouvoir toutes les initiatives en vue d'assurer, dans un esprit d'amour fraternel envers les plus déshérités, une solution heureuse à l'ensemble des problèmes des MAROLLES". Pour réaliser cet objectif, HABITAT HUMAIN a organisé un service juridique, un service d'urbanisme, un dépannage logement, et un secrétariat permanent d'assistance sociale pour tous les problèmes de la vie quotidienne.

2.5. Vie sociale

La présence du marché aux puces, qui draine hebdomadairement vers les MAROLLES plusieurs milliers de personnes, la prédominance de la rue et du café comme lieux privilégiés des relations sociales, ont développé une vie de quartier pittoresque et animée. C'est la qualité de cette vie de quartier ainsi que la tradition d'indépendance des marolliens, qui s'est exprimée à plusieurs reprises dans le passé, qui expliquent l'attachement général des bruxellois pour la MAROLLE ; le marollien constitue d'ailleurs, un personnage populaire analogue à celui du "titi parisien". Cet attachement général des bruxellois pour la MAROLLE et pour ses habitants a été un facteur de réussite pour la "bataille de la MAROLLE", car il a accru considérablement l'impact de la campagne d'information sur le quartier.

(1) A.S.B.L. : Association Sans But Lucratif.

III - LE PROCESSUS DE PARTICIPATION A LA MAROLLE

HISTORIQUE ET STRATEGIE

3.1. Historique

C'est d'une lutte pour le maintien sur place qu'est né le processus de participation dans le quartier de la MAROLLE ; en 1969, un arrêté d'expropriation concernant plusieurs îlots est promulgué. Le requérant étant une personne de droit public (le Ministère de la Justice), c'est le Ministre des Travaux Publics qui a accordé le permis de bâtir sans en référer à la ville de BRUXELLES.

Fin Juin 1969, donc, 600 familles de la MAROLLE reçoivent un avis d'expropriation, le quartier devant être démoli pour le 31 décembre de la même année. La population vient prendre conseil près du Vicaire de la MAROLLE. Au cours d'un meeting dans la rue MONTSERRAT qui rassemble la quasi totalité de la population de la MAROLLE, celle-ci décide d'entamer la lutte pour l'abrogation de l'arrêté d'expropriation et le maintien sur place de la population. Commence alors un double mouvement de mobilisation de la population et de harcèlement des pouvoirs publics, connu sous le nom de "bataille des MAROLLES" dont la R.T.B. a rendu compte dans un film portant ce titre.

3.1.1. Quels sont les éléments moteurs de cette action ?

Il s'agit tout d'abord de l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action Urbaine), fondée début Juin 1969 par le Vicaire de la MAROLLE avec le concours d'autres personnes intéressées par les problèmes urbains, s'apparentant toutes plus ou moins à des courants politiques de gauche, association qui a pour objectif le développement de la démocratie urbaine par la participation des citoyens à l'élaboration des plans d'urbanisme, elle n'avait aucune vocation particulière à intervenir sur la MAROLLE, mais, c'est en cohérence avec ses objectifs, et du fait de l'implantation de beaucoup de ses membres dans le quartier, à titre individuel ou à titre professionnel, qu'elle a été amenée à assurer de façon

privilegiée l'encadrement de l'action entreprise à la MAROLLE. Il s'agit ensuite du CRAU (Collectif de Recherche et d'Action Urbaine), dont le président est d'ailleurs membre de l'ARAU, organisme à vocation plus scientifique que l'ARAU : il regroupe en effet plus de techniciens de l'urbanisme et de l'architecture, à la fois moins "politique" au sens traditionnel que cette première association, mais plus "gauchiste ou spontanéiste" dans ses méthodes d'action. Il s'agit enfin d'HABITAT HUMAIN, les AMIS DES MAROLLES, association que nous avons présentée plus haut et dont l'objectif "d'aide aux taudisards" impliquait qu'elle devienne immédiatement partie prenante de l'action entreprise.

3.1.2.

En ce qui concerne la mobilisation de la population, elle a été réalisée par la mise en place d'une structure propre à la promouvoir, le COMITE D'ACTION DE LA MAROLLE, et par une campagne d'agitation.

Le COMITE D'ACTION DE LA MAROLLE, qui est principalement animé et encadré par les membres de l'ARAU, du CRAU et d'HABITAT HUMAIN, appuyé par l'ensemble des "agents de participation" intervenant sur le quartier : personnel d'encadrement des différents groupes d'action sociale et culturelle, enseignants, ligue des femmes, clubs sportifs, etc... a procédé à l'élection de délégués de rues, d'ilôts et d'escaliers pour servir de courroies de transmission au passage de l'information puis il a entamé une campagne d'agitation par affiches, tracts, "bombages" de slogans sur les édifices publics dont le Palais de Justice, meetings impromptus, actions symboliques également, telles que le déversement d'une benne d'ordures sur la pelouse du domicile privé de l'Echevin des Travaux Publics. Cette campagne d'agitation a vu son point culminant dans une manifestation qui a réuni plus de 5.000 personnes.

Parallèlement à cette campagne d'agitation une campagne d'information a été entreprise, par l'invitation systématique des représentants de la presse à toutes les manifestations, par la tenue régulière de conférences de presses, etc... En raison de l'attachement général des bruxellois à la MAROLLE, cette campagne a eu un impact réel.

Mais si la campagne d'agitation constitue un des aspects de la stratégie de harcèlement des pouvoirs publics, celle-ci ne s'est pas cantonnée à ce niveau. Une autre action a été entreprise simultanément au niveau politique, par la population elle-même (remise de pétitions apportées en cortège dans les ministères) et par un certain nombre d'élus, de membres des partis et des syndicats qui, sollicités par le Comité d'Action et quelles que soient leurs appartenances politiques, ont multiplié à la Chambre, au Conseil d'Agglomération et au Conseil Communal, les interventions et les interpellations pour la défense du quartier.

3.1.3.

Devant l'ampleur de la campagne, l'Etat renonçait fin Août 1969 au projet d'extension du Palais de Justice. mais le Comité d'Action, conscient que les menaces qui pesaient sur le quartier n'avaient pas pour autant disparues, décida de poursuivre l'action entreprise en revendiquant un plan d'aménagement pour les MAROLLES, et notamment un plan particulier d'aménagement pour la MAROLLE elle-même : seule façon de bloquer le sol et de définir les orientations futures du développement du quartier, en cohérence avec le maintien sur place de la population. Le Comité d'Action fédéré avec les autres comités d'action des MAROLLES (RADIS, SAMARITAINE, etc...) au sein du COMITE GENERAL D'ACTION DES MAROLLES, élaborera un avant-projet avec l'aide d'un "comité technique", après que les options fondamentales en aient été définies par la population en assemblée générale.

Après de longues négociations avec les responsables de l'Urbanisme de la ville, l'avant-projet, qui avait été soumis à l'Echevin des Travaux Publics début 1970, fut approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins début 1971 et transmis pour avis au Ministère des Travaux Publics. De plus, l'arrêté d'expropriation jusque là rapporté de fait, fut officiellement abrogé par un arrêté royal du 14 Juin 1972. Pour l'instant, l'Administration Centrale de l'Urbanisme n'a toujours pas fait connaître son avis.

3.2. Stratégie

Comme nous l'avons vu, la stratégie élaborée par les militants du Comité d'Action avait deux objectifs :

- 1° - Mobiliser la population du quartier et lui faire prendre conscience, de l'importance de l'enjeu et de ses propres possibilités de lutte et d'organisation,
- 2° - Contraindre les pouvoirs publics à rapporter leur décision, en usant simultanément de tous les moyens disponibles.

Il va de soi que les moyens que se donne la stratégie en période de lutte sont également, étant donné le caractère auto-formateur de l'action, des techniques de participation qui seront examinées à ce titre plus avant.

3.2.1.

Si la population se trouvait spontanément mobilisée pour la défense du quartier, il ne fallait pas, dans l'optique du Comité d'Action, donner un caractère "téléguidé" à l'action entreprise en la laissant aux mains des seuls spécialistes de l'urbain et de l'agitation politique. Pour réaliser cet objectif, il fallait donc, vu la composition sociale de la population du quartier et son faible degré de politisation, entreprendre une action pédagogique visant à lui faire prendre conscience de ses propres possibilités de lutte et d'organisation. Il fallait en outre, assortir la pression exercée au niveau directement politique par le Comité d'Action, les élus et les personnalités sympathisantes, d'une pression populaire au niveau de la rue.

Ce processus de "conscientisation", pour reprendre les termes mêmes des membres du Comité d'Action, fut mis en branle à l'aide de plusieurs moyens :

- 1° - Par le recours systématique aux "agents sociaux de participation" (membres des associations, enseignants, catéchistes, etc...) dont les contacts, établis à un niveau personnel ont

eu beaucoup plus d'impact que ceux établis par une quelconque instance plus ou moins bien perçue,

2° - Par une association directe de la population au travail d'information : mise en place d'un réseau d'informateurs au niveau du quartier par la création de délégués d'ilôts, de rues et mêmes d'escaliers, réseau complété par celui des "témoins privilégiés", choisis pour leur influence dans le quartier, ces deux réseaux étant destinés à servir de courroie de transmission dans les deux sens, entre le Comité d'Action et la population ; association directe de la population à l'élaboration et à la réalisation du matériel de propagande par la discussion publique des affiches et des tracts,

3° - Par la mise en avant, lors des entrevues avec les autorités et des remises de pétition, des "leaders spontanés" choisis pour leur verbe haut, de manière à accroître la confiance de la population dans ses propres capacités d'action,

4° - Par, enfin, un certain nombre d'activités "d'appropriation/réappropriation" de l'espace urbain du quartier : manifestations, fêtes, peinture collective des murs et des bouches d'égoûts, curetage des "trous urbains" et transformation en espace de jeu, etc...

3.2.2.

Comprendre la stratégie employée par le Comité d'Action au niveau des institutions exige que l'on précise sa composition sociale et ses orientations politiques.

Le Comité d'Action comprend, à l'échelon des dirigeants, outre un certain nombre de travailleurs sociaux, des membres de l'ARAU, du

CRAU et d'HABITAT HUMAIN. Le Vicaire de la MAROLLE, qui est également ingénieur, définit lui-même l'ARAU comme un groupe de "technocrates", l'ARAU rassemble en effet, le président du parti communiste belge, un conseiller communal, des syndicalistes socialistes ou sociaux-chrétiens, dont un enseignant en sociologie et des personnes appartenant à des partis linguistiques de gauche comme le Front des Francophones. Le CRAU, à vocation plus scientifique que l'ARAU est présidé par un urbaniste, par ailleurs conseil du Rassemblement Progressiste montois pour les problèmes urbains ; il réunit surtout des architectes et des plasticiens ; les membres d'HABITAT HUMAIN, enfin, sont en raison même des buts de leur association spécialisés dans les problèmes de réhabilitation.

Nous sommes donc en présence de spécialistes des problèmes urbains, majoritairement orientés vers la gauche du fait soit de leurs sympathies, soit de leurs engagements politiques individuels.

Quelles ont été les orientations stratégiques à l'égard des pouvoirs publics ? Elles peuvent se résumer en deux points :

- 1° - Garder l'initiative de l'action et créer l'évènement,
- 2° - Ne pas politiser le problème et discuter techniquement le dossier.

Pour ce qui touche le premier point, le Comité d'Action de la MAROLLE bénéficiait de l'expérience négative du quartier du Nord où les pouvoirs publics avaient laissé pourrir la situation en cantonnant les négociations à des aspects techniques de taux d'indemnisation et en faisant intervenir la police à chaque manifestation.

Il fallait donc pour le Comité d'Action de la MAROLLE, profiter au maximum du potentiel de sympathie dont jouissait le quartier dans l'agglomération bruxelloise, et éventuellement l'accroître. C'est au niveau des méthodes d'action, qui, selon les membres du Comité se sont toujours voulues

"drôles et agressives", que cet objectif a été atteint : déversement d'ordures sur la pelouse de l'Echevin des Travaux Publics, nénuphars géants dans les étangs d'IXELLES, et manifestation anniversaire de la "victoire de la MAROLLE" où l'on procéda à l'enterrement parodique du promoteur en scellant une dalle dans la chaussée qui portait l'inscription : "Ci gît le promoteur, sa femme la bureaucratie, et leur enfant le projet d'expropriation de la MAROLLE". Ces manifestations spectaculaires, dont la presse s'est fait l'écho, ont contribué à populariser la lutte des habitants de la MAROLLE au niveau de l'agglomération : c'est à cette popularisation que le comité d'action attribue le fait que la police ne soit jamais intervenue dans le quartier.

En ce qui concerne l'action entreprise au niveau des institutions, le Comité d'Action, malgré ses propres orientations politiques, a considéré que c'était une garantie de succès que de ne pas politiser le contenu des revendications et de les limiter à leur contenu urbanistique et leur contenu social. Il faut d'ailleurs distinguer deux périodes : d'abord celle de la "bataille de la MAROLLE", où le Comité d'Action limite volontairement le contenu politique de ses revendications pour pouvoir faire appel à toutes ses relations personnelles et à un certain nombre de personnalités sympathisantes appartenant aux organes de décision de l'Etat, ou de la ville (fonctionnaires, députés, élus municipaux, membres des partis et des syndicats), quelles que soient par ailleurs leurs appartenances politiques, de manière à multiplier les interventions en faveur du quartier. Au cours de la seconde phase, d'élaboration du contre-projet et de négociation avec les services de la ville, il y a limitation du politique et discussion sur des problèmes de technique urbanistique, le problème est alors pour le Comité Général d'Action d'affirmer sa compétence technique en accentuant les aspects positifs de son contre-projet (notamment pour le maintien d'une vie urbaine de qualité) en dénonçant les aspects négatifs de la rénovation primitivement envisagée.

Ces stratégies sont des stratégies limitées. Il s'agit pour l'ARAU et pour le Comité Général d'Action des MAROLLE d'affirmer la présence d'un contre-pouvoir au niveau urbain, d'une auto-organisation sur

sur la base du quartier, et non de conquérir un quelconque pouvoir politique, municipal ou autre. Le Comité Général d'Action se veut à la fois porteur d'une compétence technique et représentant de la volonté des habitants, mais laisse aux pouvoirs publics le soin d'assumer les décisions politiques, en se réservant le droit de les contester. Aussi est-ce par tactique qu'il accorde toujours la plus grande publicité à ses discussions avec la ville, notamment en donnant de fréquentes conférences de presse, de manière à ce que les autorités soient mises devant leurs responsabilités et se trouvent engagées par les propos de leurs représentants.

D'une façon générale, c'est par souci d'efficacité que le Comité d'Action a choisi de limiter la portée politique de ses revendications ; pour lui, en effet, l'urgence de l'action exigeait que l'on ne soit pas regardant sur le choix des moyens, et toute solution de compromis, même avec les parlementaires jugé "réactionnaires" devenait bonne, pourvu qu'elle soit efficace.

IV - STRUCTURES ET TECHNIQUES DE PARTICIPATION

Pour étudier les structures mises en place et les techniques employées à la MAROLLE, il faut se référer à trois périodes :

- 1° - La bataille de la MAROLLE
- 2° - L'élaboration du contre-projet
- 3° - Et la période de réanimation du quartier et de négociations avec les pouvoirs publics qui a suivi l'élaboration du contre-projet.

Pour chacune de ces périodes les modalités d'organisation ont été différentes pour pouvoir, à chaque fois, répondre aux nécessités de l'action. Dans la première période, la situation tient plus de la lutte urbaine que de la participation, la seconde voit s'élaborer un processus de participation de la population à la réalisation d'un plan d'urbanisme, et la troisième enfin, voit se mettre en place au niveau du quartier une structure de participation / animation / réappropriation, mais est limitée au niveau politique à une négociation entre spécialistes.

4.1. Structures de participation

La structure de participation centrale, mise en place dans les MAROLLES, c'est tout d'abord le Comité Central d'Action des MAROLLES, qui constitue en fait, l'organe de fédération des groupes locaux d'action et de défense de l'ensemble du quartier (MAROLLE, RADIS, SAMARITAINE, etc) et d'une façon générale, de tous les groupes formels ou informels qui interviennent dans le quartier. Il essaie de faire : "la synthèse, la stimulation, et l'organisation centrale" de ces différents groupes.

Le Comité Général d'Action est une association sans buts lucratif (A.S.B.L.) dirigée par un conseil d'administration ; il emploie une animatrice à mi-temps. Il reçoit une subvention de 500.000 FB pendant

trois ans du Ministère de la Culture, et une subvention de 100.000 FB de la ville de BRUXELLES, pour faire de l'animation socio-culturelle dans le quartier des MAROLLES. Outre les dirigeants des principaux comités d'action, le Comité Général d'Action des MAROLLES (C.G.A.M.) regroupe également des membres de l'ARAU, du CRAU et d'HABITAT HUMAIN, "LES AMIS DES MAROLLES", les propriétaires, les locataires et les commerçants y sont également représentés par le biais de différentes associations.

Pour assurer sa liaison avec la population, le Comité Général d'action a mis en place un Comité Technique, groupe de 5 ou 6 personnes choisies pour leur influence dans le quartier. Ce Comité Technique a pour objet de tester le matériel de propagande publié, en vérifiant qu'il est bien compréhensible par la population (affiches, journaux, tracts, revues). Pour l'instant, le journal du Comité Général d'Action : "M, le petit messenger des mauvaises nouvelles" a eu une parution très épisodique, mais on envisage de la régulariser.

Parallèlement au Comité Technique, on trouve le réseau des Témoins Privilégiés : il regroupe un certain nombre de personnes influentes qui ont une bonne connaissance et une bonne pratique du quartier, faciles à contacter rapidement. Les Témoins Privilégiés assurent le travail d'information du Comité Général d'Action vers la population et l'inverse, ils constituent en fait, la "cheville" de la structure de participation.

A partir de l'élaboration du contre-projet, le Comité Général d'Action s'est adjoint un groupe de techniciens destinés à assurer la mise en oeuvre de "l'alternative" : ce groupe de techniciens est principalement formé de membres de l'ARAU, du CRAU, d'HABITAT HUMAIN, et du groupe ARCHIVES DE L'ARCHITECTURE MODERNE, bureau d'études d'architecture en concordance d'idées avec l'ARAU.

Le Comité Général d'Action se réunit une fois par semaine en comité restreint, pour faire le point sur la situation du quartier ; toutes les trois semaines environ, il réunit une assemblée générale pour présenter son action à la population du quartier, la fréquentation de ces assemblées générales

varie évidemment avec l'acuité des problèmes soumis à l'ordre du jour, si elles comptaient souvent 700 à 800 personnes au moment de la bataille des MAROLLES, la fréquentation habituelle est de l'ordre de 70 personnes, avec un noyau stable évalué par le Comité Général d'Action à 50 personnes.

4.2. La bataille de LA MAROLLE

Nous avons vu que cette période était caractérisée par la mobilisation de la population et par la prise de conscience de ses possibilités de lutte. Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de considérer les éléments conjoncturels qui ont pu la favoriser ; le quartier de la MAROLLE, en effet, n'était pas à priori un quartier inorganisé, le travail social à la MAROLLE et dans les MAROLLES datait déjà d'une vingtaine d'années quand le quartier a été exproprié.

L'entreprise du Comité d'Action, c'est-à-dire l'organisation d'une lutte réclamée par les habitants eux-mêmes, a donc pu s'appuyer sur tout un réseau de groupes et d'associations (sociales, culturelles, sportives) préexistantes qui ont servi de canaux de participation. Au niveau des structures le Comité d'Action a donc regroupé instantanément, à la fois des personnes privées, et des personnes représentant officiellement ou officieusement un certain nombre de groupe ou d'associations (dont l'ARAU, le CRAU et HABITAT HUMAIN, qui, pour être les plus représentatives en égard à notre objet, ne sont pas pour autant les seules) qui, du même fait, se sont trouvées mobilisées pour la défense du quartier.

Sans parler du Comité Technique et du réseau des Témoins privilégiés, qui se sont constitués peu à peu, le Comité d'Action a procédé, au moment de la "bataille de la MAROLLE" à l'élection de délégués destinés à servir de courroies de transmission entre lui et la population. Il y avait donc, à ce moment, par l'entremise de ces délégués, un quadrillage et un encadrement étroits de la population sur l'ensemble du quartier.

Il faut signaler cependant, qu'au moment de la "bataille de la MAROLLE", comme plus tard, pendant l'élaboration du contre-projet, toutes les couches de la population n'ont pas été touchées de manière uniforme. Si la population belge, que ce soit les propriétaires ou les locataires, a en effet, participé dans sa quasi-majorité aux actions qui ont marqué cette "bataille" (les assemblées générales rassemblaient couramment 800 personnes sur 1.400) et de manière moindre, mais de façon importante tout de même à l'élaboration du contre-projet, la participation de la population marocaine a été nulle, et celle de la population espagnole pourtant fortement politisée en BELGIQUE, réduite à celle de quelques individus isolés. Pour les membres du Comité d'Action, il semble que cette absence de participation trouve son origine, non dans une quelconque incapacité structurelle à s'intégrer à une action, mais plutôt dans la surveillance plus grande, dont ces couches font l'objet de la part de la police et des pouvoirs publics en général.

Au niveau des techniques employées durant la période de lutte pour l'abrogation de l'arrêté d'expropriation, il s'est agi plus de techniques d'agitation politique (techniques de "l'agit-prop" ou éventuellement techniques de la dynamique de groupe) que de réelles techniques de participation : manifestation, meetings impromptus, tracts, affiches, assemblées générales, fêtes... Or on peut retenir néanmoins, au titre des techniques de participation, l'élaboration et la réalisation collective du matériel de propagande assorties de discussions publiques pour vérifier son impact et sa perceptibilité, et la mise en avant systématique, lors des remises de pétitions et des entrevues avec les autorités, des "leaders spontanés", choisis pour leur aptitude à ne pas s'en laisser imposer ; selon les membres du Comité d'Action, cette tactique a fortement contribué à raffermir la décision de la population, en lui donnant confiance dans ses propres possibilités de lutte. On pourrait signaler aussi le fort impact des actions symboliques qui ont accordé une large publicité à l'action entreprise par les marolliens, en "mettant les rieurs de (leur) côté".

4.3. Le contre-projet

Nous avons signalé qu'après que l'Etat eut rapporté sa décision d'exproprier la MAROLLE en vue de l'extension du Palais de Justice, le Comité Général d'Action avait décidé, pour que le prétexte d'insalubrité devienne sans objet, de procéder lui-même à la nécessaire rénovation du quartier, ou plutôt à sa réhabilitation. Mais en même temps, il semblait vain de vouloir préserver la MAROLLE, si c'était pour voir le reste des MAROLLES livré à la spéculation des grands organismes publics et privés. C'est donc une action d'ensemble visant à faire adopter, par la ville de BRUXELLES, un plan d'aménagement pour la totalité des MAROLLES qui a été entreprise, action s'appuyant sur la réalisation de trois plans particuliers d'aménagement (P.P.A.) (1) concernant les quartiers de la MAROLLE, des RADIS, et de la SAMARITAINE.

Pour le Comité Général d'Action, étant donné l'exemple du quartier Nord de BRUXELLES, il semblait nécessaire que ce soit lui qui prenne en charge l'élaboration du P.P.A. de la MAROLLE, de manière à ce que les intérêts des habitants soient préservés. Le maintien sur place de la population, et la préservation de la vie sociale du quartier s'avèraient en effet cruciaux :

- 1° - Pour les vieillards, dont la résidence en centre-ville conditionne de façon déterminante l'accès aux équipements,
- 2° - Pour les étrangers, que la destruction du quartier eut relégué dans des quartiers plus insalubres, voire dans des bidonvilles,
- 3° - Pour les artisans, chiffonniers, détaillants, grossistes travaillant dans les "puces" ou le "réemploi", dont la destruction de la MAROLLE eut fait disparaître "l'outil de travail", puisque c'est le rassemblement dans un même espace (restreint) de tous ces éléments d'un même "système économique" qui assure le bon fonctionnement du système.

(1) cf. annexe : cadalégislatif.

Dans l'esprit du Comité Général d'Action, la rénovation envisagée était surtout une entreprise de défense de tous ceux que le système économique dominant a tendance à rejeter hors de la ville : vieillards, travailleurs étrangers, marginaux, sous-prolétaires ; aussi, dans cette optique, n'envisageait-il pas "la restauration des vieilles pierres, ou la construction d'une réserve naturelle peuplée d'individus culturellement originaux, mais le maintien sur place de la population d'un quartier, en tant qu'entité sociale spontanée et vivante".

4.3.1. L'enquête

Pour avoir une idée exacte de l'ampleur de l'action à entreprendre, le Comité Général d'Action a tout d'abord procédé à la réalisation d'une enquête publiée sous le titre "Réanimer la MAROLLE", elle porte essentiellement sur la composition sociale du quartier (socio-professionnelle, ethnique, par classes d'âges, par tranches de revenus) et ses besoins à l'égard du logement et d'une éventuelle rénovation.

L'enquête a révélé, qu'en dépit des allégations officielles, la MAROLLE comportait en fait peu de réels taudis (6 maisons), mais de nombreux logements néanmoins insalubres, en égard aux critères de l'I.N.L. ; les plus vétustes étant occupés par les étrangers.

Le manque d'équipements sanitaires nécessitait à lui seul la rénovation, la majorité de la population (80%) souhaitait cependant rester dans les mêmes maisons, améliorées (62%) ou non (18%) ; c'est ce qui explique que 78% des personnes interrogées ont opté pour une rénovation lente (réhabilitation avec opération à tiroirs), contre 9% pour une démolition avec relogement dans les immeubles sociaux du FOYER BRUXELLOIS, 13% désirant laisser les choses en l'état. C'est donc avec l'accord d'une large majorité que le Comité Général d'Action décida d'entreprendre l'élaboration d'un avant-projet pour le quartier de la MAROLLE, avant-projet devant servir d'alternative aux projets d'Etat.

4.3.2. L'élaboration du contre-projet

La préparation de cet avant-projet a été confiée par le Comité Général d'Action à un groupe de techniciens comprenant des membres du groupe des Archives de l'Architecture Moderne et de l'ARAU pour la partie urbanistique et architecturale, d'Habitat Humain pour la partie financière et juridique, son élaboration a duré environ 5 mois.

On peut dire que le véritable maître d'oeuvre en ce qui concerne l'élaboration de cet avant-projet, a été l'ARAU ; c'est en effet en s'appuyant sur les orientations urbanistiques préconisées par l'ARAU que le groupe des Archives de l'Architecture Moderne a organisé son travail : Quelles sont ces orientations ?

Elles peuvent être résumées comme suit :

- 1° - Proposer des situations réalistes qui tiennent compte des situations acquises,
- 2° - Considérer la ville comme un lieu privilégié à vocations différenciées ou l'habitat et les rencontres sont favorisées,
- 3° - Garantir la perméabilité et la continuité du tissu urbain,
- 4° - Permettre et encourager la rénovation de quartiers par phases et tenir compte des possibilités de réhabilitation des constructions anciennes,
- 5° - Favoriser le développement d'un urbanisme couple qui permette au tissu urbain de développer sa vie propre,
- 6° - Etudier les circulations dans le respect de l'intégrité des fonctions urbaines.

En se guidant sur ces principes le groupe des Archives de l'Architecture Moderne a réalisé deux "alternatives" à soumettre à la population du quartier. Il ne s'agissait pas d'élaborer un véritable projet de plan particulier d'aménagement, dont la réalisation n'eut pas été possible avec les moyens techniques du Comité Général d'Action, mais plutôt d'arriver à un certain nombre d'indications opérationnelles quant au développement et à l'aménagement futurs du quartier.

Ces alternatives ont donc été commentées et expliquées à la population par les membres du Comité Général d'Action sous forme de plans, de maquettes, de dessins, etc... Cette campagne d'explication s'est faite le plus possible en essayant de nouer des contacts au niveau personnel, dans les cafés, les maisons de jeunes, les réunions d'associations, en s'appuyant de façon privilégiée sur les travailleurs sociaux et le personnel d'encadrement de tous les groupes formels ou informels.

Les deux alternatives ont évolué au cours d'"assemblées libres", où les habitants étaient appelés à venir formuler leurs remarques ou leurs suggestions. Ces assemblées libres qui ont eu lieu une fois par semaine pendant toute la durée de l'élaboration du contre-projet (5 mois), rassemblaient une large majorité de la population belge du quartier.

L'alternative retenue pour être présentée comme avant-projet de plan particulier pour le quartier de la MAROLLE fut votée en assemblée générale. La population se prononça à sa quasi-unanimité sur la volonté de voir respecter les options suivantes :

- 1° - Respecter les alignements et les volumes actuels des immeubles à quelques exceptions près,
- 2° - Maintenir les fonctions sociales traditionnelles du quartier : habitat social, artisanat, petit commerce de brocante, etc...
- 3° - Réaliser la rénovation/réhabilitation de façon progressive pour éviter les déménagements hors du quartier pendant la période de travaux et assurer une transition,

4° - Limiter la hausse des loyers, pour qu'elle ne provoque pas le départ forcé d'un certain nombre d'habitants, à cet égard l'assemblée générale a considéré qu'une hausse moyenne de 20% des loyers, était supportable par l'ensemble de la population.

Quelles sont les principales caractéristiques du projet retenu ?

4.3.3. Aspects urbanistiques

Les alignements actuels sont conservés sauf à l'angle de deux rues principales du quartier (MONTSERRAT et PREVOYANCE) lieu de rencontre spontanée qui sera aménagé en espace communautaire. La trame urbaine est conservée et les îlots principalement réservés à l'habitat, les rez-de-chaussées de deux rues sont consacrés au commerce et à l'artisanat. Au fur et à mesure de la rénovation des îlots, il est prévu de démolir les bâtiments intérieurs surajoutés, il s'agit donc d'un travail de curetage qui doit permettre de libérer des espaces, soit pour les transformer en espaces communautaires, en espaces plantés, ou suivant la nature des activités de l'îlot concerné en dépôts ou en petits ateliers. D'une façon générale, ce curetage doit permettre l'aménagement d'une circulation intérieure, avec servitudes de passage, à travers les îlots du quartier. Le projet retenu prévoit également un changement d'affectation d'un certain nombre de bâtiments publics et privés qui entourent le quartier, dont le dispensaire anti-tuberculeux, d'une grande valeur architecturale, où il est prévu d'installer une crèche ou un centre de jeunes.

4.3.4. Aspects juridiques

La réalisation de cette entreprise de réhabilitation collective, la première du genre en BELGIQUE, imposait de trouver des solutions juridiques nouvelles, à ce propos, les décisions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale :

- 1° - Pour assurer la réalisation de l'opération, constitution d'une A.S.B.L. "Rénovation de la MAROLLE", dont les actifs seront versés à la COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE (C.A.P.) de la ville de BRUXELLES, lors de sa liquidation.
- 2° - Dès la constitution de l'A.S.B.L. , le plan général sera soumis aux propriétaires auxquels il sera demandé de signer une procuration devant notaire demandant à l'A.S.B.L. de rénover le quartier, de vendre éventuellement les immeubles à charge pour le mandataire de restituer à la même adresse, dans la même rue, un immeuble ou partie d'immeuble d'une valeur équivalente ou supérieure, ou d'un rendement annuel en location équivalent.
- 3° - Lors de la signature de la convention entre l'A.S.B.L. et les propriétaires, ceux-ci s'engageront à maintenir après la rénovation, le taux antérieur des loyers affectés d'un coefficient de majoration fixé en commun avec l'A.S.B.L. A défaut de respecter cet engagement, le propriétaire pourrait être redevable à l'A.S.B.L. d'une somme équivalente au coût de la rénovation, à titre de pénalité.

4.3.5. Aspects financiers

Le Comité Général d'Action prévoit que la réhabilitation du quartier s'étendra sur une période de 10 à 15 ans, sans que le coût de l'opération ait été fixé de façon précise, on sait néanmoins qu'il sera assez important. Quelles sont les sources de financement possibles ? En dehors d'un financement de la ville de BRUXELLES qui pourrait inscrire la réalisation du Plan d'aménagement à son budget, ce qui serait pour le Comité Général d'Action, la meilleure solution, les sources de financement sont des sources partielles, il s'agit surtout (1) :

- 1° - De la construction de logements sociaux financés par la Société Nationale de Logement avec subsides de l'Etat, après démolition

(1) cf. annexe 2..

de logements insalubres ; pour la MAROLLE, cette procédure, vu le parti-pris de réhabilitation, ne serait applicable que dans une minorité de cas,

- 2° - De la subvention des communes par l'Etat pour la démolition de logements insalubres non améliorables (loi du 7.12.1953) et de l'allocation-loyer en faveur des personnes évacuées un logement insalubre (arrêté royal du 10.1.1966),
- 3° - Des subventions accordées aux propriétaires occupants pour l'assainissement de leur logement (arrêté royal du 10.8.1967),
- 4° - La création d'un parking près du Palais de Justice, qui aurait été géré par l'A.S.B.L., avait été envisagée, mais il semble que ce projet soit abandonné aujourd'hui en raison des difficultés qu'il soulève.

4.3.6. La participation à l'élaboration du contre-projet

On s'interdit de comprendre le sens de cette réhabilitation, si on ne tient pas compte du processus pédagogique dans lequel elle s'inscrit. Il s'agit, en effet, de revaloriser aux yeux des habitants eux-mêmes, le quartier et la forme de vie sociale originale qu'il abrite. Pour réaliser cette prise de conscience, le Comité Général d'Action, s'est appuyé de façon privilégiée sur les travailleurs sociaux et sur le personnel d'encadrement des divers groupes agissant au niveau du quartier.

C'est donc d'abord une action d'information et d'explication qui s'est organisée en développant auprès de la population un certain nombre de thèmes mobilisateurs, mais toujours en accord avec les orientations idéologiques de l'ARAU, dominantes au sein du Comité Général d'Action : parmi ces thèmes on peut citer l'utilité du développement économique global du quartier, l'utilité du commerce de détail comme lieu de rencontre, l'unité résidence/travail pour les artisans et les

petits commerçants de la brocante, la revalorisation du patrimoine pour les propriétaires, les nécessités de l'acte social d'habiter, etc...

En ce qui concerne la participation de la population aux huit séances d'élaboration collective du contre-projet, elle a été importante puisque sur les 1.400 personnes que compte le quartier, les "assemblées libres" en ont réuni à chaque fois 700, avec un noyau stable de 350 personnes, mais elle a surtout été le fait de la population belge.

Au niveau des techniques employées, on peut retenir, que d'une façon générale, les techniciens ont proposé à la population des alternatives simples, par exemple : "Voulez-vous des tours ou non ?" sur lesquelles celle-ci devait se prononcer. Les orientations du projet ont été ainsi peu à peu affinées : gabarit des immeubles, destination des îlots, destination des places, répartition des logements, etc...

Il faut signaler néanmoins, que, malgré l'accord majoritaire de la population pour la rénovation du quartier, celle-ci a quand même suscité des oppositions. Si en effet, la plupart des propriétaires d'immeubles, marolliens eux-mêmes et habitant le quartier, se sont montrés favorables à la rénovation, certains d'entre eux cependant, hostiles à l'adoption d'un plan particulier qui aurait pour effet de limiter le droit de propriété en restreignant le libre usage du sol, se sont groupés en association pour marquer leur opposition à l'entreprise du Comité Général d'Action.

4.4. Animation/Réanimation et Appropriation/Réappropriation du quartier

Si l'élaboration d'un contre-projet a été un des moments centraux du processus de participation au sein des MAROLLES, nous avons dit qu'à notre avis elle était à restituer dans une action globale entreprise par le Comité Général d'action au contenu pédagogique manifeste, qui bien que née de menaces précises portant sur l'intégrité du quartier, n'entendait pas se limiter pour autant à une revendication purement urbanistique. Il s'agissait donc bien de la défense d'un quartier, menacé parce que marginal, et non encore remodelé par le système de production de l'espace dominant mais d'une défense visant

à une plus grande adaptation ou intégration au système urbain. Quelles sont, donc, en dehors de l'élaboration du contre-projet, les activités du Comité Général d'Action ?

Bien qu'elles possèdent toutes un aspect pédagogique indéniable, on peut néanmoins essayer de les présenter en trois points :

- 1° - Des activités de formation proprement dite,
- 2° - Des activités d'animation,
- 3° - Des activités d'appropriation/réappropriation de l'espace.

4.4.1.

Pour ce qui touche au travail de formation proprement dite, il revêt deux aspects principaux :

- La formation des travailleurs sociaux du quartier et
- la formation de stagiaires d'écoles sociales de BRUXELLES.

La formation des travailleurs sociaux du quartier des MAROLLES s'effectue par un ensemble de conférences, appelées ECOLES URBAINES, où ils sont initiés à tous les aspects de l'action sociale. Cette formation est surtout une formation théorique, à l'inverse de la formation dispensée aux élèves des écoles sociales que le Comité Général d'Action reçoit en stage. Là aussi, il s'agit d'initiation à l'action sociale en milieu urbain : lecture d'un plan, apprentissage de la législation du logement, etc... Pour l'essentiel, ce travail de formation est assuré par les membres de l'ARAU et HABITAT HUMAIN.

4.4.2.

Le principe de base de l'action d'animation entreprise par le Comité Général d'Action, c'est la stimulation et la coordination de tous les groupes, formels ou informels, confessionnels ou laïcs, à but social, culturel ou sportif agissant ou existant au niveau du quartier. Il n'est pas possible, en égard aux informations disponibles, de rentrer dans le

détail d'une telle entreprise, retenons cependant qu'en rassemblant le personnel d'encadrement de ces divers groupes, les travailleurs sociaux, les enseignants, etc..., elle a permis au Comité Général d'Action de se doter d'un appareil de quadrillage de l'ensemble du quartier, appareil assurant une double fonction d'outil d'information et d'outil de mobilisation. C'est à notre avis un des facteurs les plus incontestables de la relative réussite de l'entreprise du Comité Général d'Action que d'avoir pris appui sur l'ensemble des "canaux de participation" existant antérieurement à toute lutte urbaine.

On peut néanmoins citer un point d'application particulier, la réanimation des deux associations de commerçants a permis à l'une d'elles, le Comité des échopiers et commerçants de reprendre une place prépondérante dans le quartier en organisant les fêtes du centenaire du VIEUX MARCHÉ (le marché aux puces de BRUXELLES). Il faut signaler en outre que le Comité Général d'Action envisage d'entreprendre une action d'ensemble visant à planifier le système économique de la brocante. Dans son esprit, la "société de consommation" aura de plus en plus besoin d'assimiler les déchets", et donc, un quartier comme les MAROLLES aura un rôle important à jouer dans l'avenir. Un sociologue doit bientôt être employé par le Comité Général d'Action, pour mettre en place ce système de planification.

Parallèlement à cette "réanimation" des associations et des groupes déjà existants, le Comité Général d'Action a développé un travail de structuration des groupes informels ; son animatrice a suscité dans les immeubles sociaux du FOYER BRUXELLOIS, la création de "groupes de femmes", qui ont pris en main l'organisation de "maisons de jeunes", structure d'accueil et de gardiennage des enfants et des adolescents.

4.4.3

Si l'entreprise du Comité Central d'Action constitue en elle-même et par tous ses aspects une tentative de "réappropriation" du quartier (tant par la réactivation des groupes et associations que par la mise en place d'instances de négociation avec les pouvoirs publics), il nous a apparu nécessaire de faire une place à part aux activités qui ont eu ou qui ont pour but une appropriation/réappropriation de l'espace lui-même. On peut les présenter

en deux points :

- 1° - Les activités d'appropriation/réappropriation de l'espace au niveau du quartier : organisation de fêtes, peinture collective de murs ou d'éléments du mobilier urbain, activités inséparables, tant par leur contenu, que par leur caractère souvent un peu "illégal", de la période d'agitation qui a visé à accroître la conscience collective de la population, tout en proposant des méthodes de lutttes originales.

- 2° - Les activités liées à des recherches entreprises par certains membres du Comité Général d'Action (notamment ceux du CRAU) sur l'appropriation différentielle de l'espace suivant les groupes sociaux, recherches qui concernent plus particulièrement les espaces de jeux pour enfants, et l'appropriation d'espaces standardisés, tels que les appartements des immeubles sociaux construits par le FOYER BRUXELLOIS.

Pour ce qui touche les activités d'appropriation/réappropriation de l'espace au niveau du quartier, il faut tout d'abord signaler un certain nombre de "fêtes", dont la plus marquante fut l'enterrement parodique du promoteur. Il s'agissait pour le Comité Général d'Action de favoriser la "réappropriation de l'espace et du temps quotidien" par la population elle-même, réappropriation devant "revitaliser" la lutte contre les pouvoirs publics, en la ponctuant de "moments forts" où s'accroît la "prise de conscience du groupe quant à sa réalité culturelle et à sa spécificité urbaine". A ce propos une réflexion théorique sur "la fête et les espaces qui la suscite" a été développée au sein du Comité Général d'action par des membres du CRAU. On a signalé également la peinture collective de murs (notamment par des groupes d'enfants), de portes cochères, de bouches d'égoûts ainsi que le curetage et le nettoyage des "trous urbains" laissés par la démolition d'immeubles insalubres, et leur transformation en espaces de jeux.

En ce qui concerne les activités liées à des recherches entreprises par des membres du Comité Général d'Action, elles sont au nombre de deux. Il s'agit d'abord de l'élaboration d'un projet d'espace de jeux pour la MAROLLE (rue du Faucon), réalisé par des techniciens, en collaboration avec des groupes d'enfants du quartier après qu'ait été étudié et observé leur mode d'appropriation de l'espace au cours des activités ludiques, ce projet n'a pas été retenu par la Municipalité ; il s'agit ensuite d'une recherche sur l'appropriation d'un logement standardisé par des habitants en provenance de logements insalubres, et les modifications apportées à la vie sociale par cette appropriation. Les résultats de cette enquête doivent, à terme, être exploités par l'équipe de l'Institut de Sociologie de LOUVAIN.

V - L'ARAU ET HABITAT HUMAIN, "LES AMIS DES MAROLLES"

Avant d'exposer la négociation entre le Comité Général d'Action et les pouvoirs publics, il convient de préciser les objectifs et les orientations idéologiques de l'ARAU et d'HABITAT HUMAIN, "LES AMIS DES MAROLLES", qui ont été les principaux artisans de cette négociation.

5.1. L'ARAU - Atelier de Recherches et d'Action Urbaine

Nous avons déjà signalé que l'ARAU avait été fondée en 1969, avant que n'apparaissent des menaces précises sur le quartier de la MAROLLE, par le rassemblement d'un certain nombre de "techniciens de l'urbain" et de personnalités exerçant des responsabilités sociales ou politiques (syndicalistes socialistes ou sociaux-chrétiens, le vicaire de la MAROLLE, le Président du Parti Communiste Belge, un Conseiller Communal etc...) les intéressés par les problèmes urbains en général et par ceux qui se posent à l'agglomération bruxelloise en particulier.

5.1.1. Orientations idéologiques

Ses fondateurs ont assigné à l'ARAU le double objectif de : "Démocratiser la décision en matière d'aménagement du territoire urbain, et de proposer une image et une organisation de la ville, différente de celle qui se développe actuellement". Pour atteindre ce double objectif, l'action de l'ARAU englobe à la fois des activités de recherche urbanistique théorique ou appliquée à des problèmes concrets de l'agglomération bruxelloise, et la participation et le soutien aux luttes effectives menées par les différentes associations et les différents comités d'action de quartier qui agissent au niveau de l'agglomération.

En dépit que l'ARAU soit, du fait de l'appartenance politique individuelle de ses membres, majoritairement orientée vers la gauche de l'échiquier politique belge, c'est une des constantes de son action que d'avoir toujours refusé de prendre position au niveau politique, et d'avoir limité ses activités et son analyse au seul niveau urbanistique.

Les orientations idéologiques et les conceptions urbanistiques de l'ARAU ont été définies dans une "Charte Urbaine" éditée en Juin 1970. Au niveau des principes, il s'agit tout d'abord de promouvoir la démocratie urbaine pour que : "La ville soit l'oeuvre collective de tous les habitants et que ceux-ci aient le droit de définir leur cadre de vie". L'ARAU dénonce ensuite : les limites et les défauts de l'urbanisme dominant ; le fait que la politique urbaine soit aux mains "des administrations communales et étatiques qui sont bien souvent incapables de résister aux pressions qu'exercent sur elles, des groupes d'intérêts privés très puissants et peu soucieux des intérêts légitimes de la population".

Pour remédier à cette situation, l'ARAU propose de mettre en place des structures de participation organisées à un double niveau :

- 1° - Lorsqu'une décision touche directement l'intérêt de certains habitants, ceux-ci doivent être consultés et participer à la décision,
- 2° - Lorsqu'une décision porte sur des éléments qui intéressent toute la collectivité urbaine, elle doit faire l'objet de concours soumis à la décision du public.

5.1.2. Conceptions urbanistiques

Les conceptions urbanistiques développées par l'ARAU, proposent un certain nombre d'indications concrètes pour les problèmes qui se posent à l'agglomération bruxelloise. L'ARAU réclame tout d'abord un plan de secteur assorti de plans particuliers pour l'ensemble de l'agglomération ; selon elle, les options fondamentales des plans particuliers doivent être définies, et les projets définitifs approuvés, par l'ensemble des populations concernées. De plus, elle estime que les plans particuliers doivent :

"Viser à créer les conditions de la participation des individus et des groupes à l'autonomie des choix et des comportements qu'offre la civilisation urbaine ; et viser à respecter le tissu urbain, à éviter les vides et les ruptures qui empêchent l'éclosion d'une vie sociale, culturelle, économique et politique intense".

A ces revendications qui portent sur l'élaboration des plans, la Charte Urbaine ajoute un certain nombre d'indications sur les options fondamentales qui doivent gouverner selon elle, l'aménagement de l'agglomération ; il s'agit pour l'ARAU :

- 1° - En ce qui concerne la circulation, d'assurer la priorité et la gratuité des transports publics, ainsi que de freiner la pénétration des voitures dans le centre-ville en maintenant la largeur actuelle des rues et en créant des parkings de dissuasion à la périphérie.
- 2° - En ce qui concerne l'implantation des logements, de prévoir la construction d'au moins 3.500 logements sociaux par an, de restaurer les logements anciens en collaboration avec la population et selon la procédure des opérations à tiroirs, de garantir le relogement en cas de démolition, et enfin de ne pas isoler l'habitat des autres activités urbaines (artisanat, commerce, bureaux).
- 3° - En ce qui concerne les espaces verts, d'améliorer l'environnement biologique en prenant des mesures contre la pollution et pour la multiplication des espaces verts et des jardins publics.

Ces options générales qui ont servi de guide à l'élaboration des deux alternatives réalisées par l'ARAU, celle de la MAROLLE, et celle du quartier des BRIGITTINES, ont d'autre part été précisées cas par cas, pour l'ensemble des problèmes urbains concrets qui se posent à l'agglomération lors de la publication par l'ARAU en 1972 de l'"avant-projet de plan de secteur de l'agglomération bruxelloise" (voir 1.2.) ; synthétisées et organisées elles ont été reprises par l'association INTER-ENVIRONNEMENT, qui regroupe 40 associations, groupements et comités de quartier, dont l'ARAU, pour l'édition des "PRINCIPES POUR L'AMENAGEMENT DEMOCRATIQUE DE LA REGION BRUXELLOISE". On peut d'ailleurs dire que c'est

l'ARAU elle-même qui assure le leadership idéologique de cette association, puisque le Président de la section bruxelloise est membre de l'ARAU, et que les Principes Démocratiques ne font que reprendre, en les précisant, les propositions antérieurement formulées dans la Charte Urbaine.

5.2. HABITAT HUMAIN, "LES AMIS DES MAROLLES"

5.2.1. Objectifs

L'association sans but lucratif HABITAT HUMAIN, "LES AMIS DES MAROLLES" a été fondée en 1953, et ses statuts modifiés en 1969 (après la Bataille des MAROLLES) ; elle est principalement animée par des militants sociaux-chrétiens bénévoles, certains membres sont par ailleurs membres de l'ARAU. Si au départ ses objectifs ne différaient pas essentiellement des objectifs des associations d'assistance sociale traditionnelle, elle a centré son action depuis 1969, sur l'assistance aux habitants des taudis ("taudisards") et sur "l'amélioration de l'habitat et la rénovation humaine des quartiers de taudis". C'est donc à ce titre qu'elle a au sein du Comité Général d'Action, d'une part participé à la défense de la MAROLLE, d'autre part participé à l'élaboration du contre-projet et à la négociation pour aboutir à sa réalisation.

5.2.2. Activités

Pour réaliser ses objectifs, elle développe son action à un double niveau :

- 1° - Dans le milieu des taudis lui-même en constituant des Comités d'Action Locaux ayant pour buts de mieux connaître cette population, de l'intégrer dans une action de promotion humaine et sociale, de défendre ses intérêts contre certains excès des bien-nantis et/ou des pouvoirs publics,
- 2° - Au niveau des Institutions en étudiant les possibilités d'améliorer la législation actuelle en matière de lutte contre les taudis, et surtout en cherchant à faire mieux expliquer celle qui existe déjà.

Il existe environ une dizaine de Comités d'Action Locaux dans différents quartiers de taudis de BRUXELLES, leur type d'intervention varie avec la stratégie propre à chaque situation particulière : alphabétisation, informations sur la législation du logements, tracts, et participation et encadrement des luttes pour la défense de certains quartiers comme dans le Nord de BRUXELLES (voir 1.4.2.) et à la MAROLLE.

En ce qui concerne l'action au niveau des institutions, elle est mise en oeuvre par l'équipe centrale de l'association, qui regroupe les représentants des Comités d'Action Locaux et des spécialistes de la législation du logement, qu'il s'agisse de la politique financière de l'Etat en matière de logements, de la construction de logements sociaux, de la réhabilitation de l'habitat insalubre ou de la lutte contre les taudis. Le travail réalisé par HABITAT HUMAIN vise à l'élaboration d'un certain nombre de propositions de lois qu'il essaie de faire adopter par les pouvoirs publics en s'appuyant sur les représentants des différents groupes de pression favorables à son action (parlementaires, fonctionnaires, partis, syndicats, associations d'importance nationale, etc...). Cette spécialisation dans les problèmes de législation de logement, notamment en ce qui concerne la réhabilitation de l'habitat insalubre a amené HABITAT HUMAIN à assurer un rôle de conseil pour diverses opérations de réhabilitation et d'assainissement qui ont vu le jour en BELGIQUE depuis les événements de la MAROLLE.

Pour résoudre les problèmes posés par la réalisation du contre-projet, tel qu'il a été élaboré par le Comité Général d'Action, HABITAT HUMAIN a mis sur pied un groupe de travail sur "l'amélioration de l'habitat insalubre", en collaboration avec l'ARAU et l'A.N.S.V. (Association Nationale pour la Sécurité Vitale) ; ce sont les mesures pratiques proposées par ce groupe de travail qui servent de base à la négociation entre les Pouvoirs Publics et le Comité Général d'Action à propos de la rénovation de la MAROLLE et qu'HABITAT HUMAIN vise à faire incorporer à la législation par le biais de cette négociation.

Ces mesures pratiques concernent l'amélioration individuelle et collective des logements insalubres améliorables ; pour réstituer ces propositions par rapport à la législation en vigueur, on pourra se rapporter à l'annexe II.

1° - En ce qui concerne l'amélioration individuelle des logements insalubres améliorables, HABITAT HUMAIN propose :

- L'adaptation de l'Arrêté du 10 Août 1967 instituant des mesures d'assainissement, par l'augmentation de l'aide financière de l'Etat d'une part, au niveau du volume global des opérations réalisées, d'autre part, au niveau de la prime d'assainissement elle-même ; par la définition précise des normes et des critères d'insalubrité physique et par la nomenclature des travaux d'assainissement subsidiables. Cette modification de la législation doit selon l'HABITAT HUMAIN être accompagnée d'une plus grande souplesse d'exécution de la part des organismes qui l'appliquent et d'une plus grande information du public vis-à-vis de ses droits.
- Toujours à propos de cet arrêté, HABITAT HUMAIN demande également que la garantie de bonne fin accordée par l'Etat aux remboursements de prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales soit étendue à l'assainissement des logements insalubres.
- Des exonérations fiscales pour les propriétaires qui assainissent des logements insalubres.

2° - En ce qui concerne l'amélioration collective HABITAT HUMAIN propose la création d'un organisme spécifique, une société immobilière de service public agréée par la Société Nationale du Logement qui serait chargée de réaliser ce genre d'opérations. Selon HABITAT HUMAIN, elle devrait avoir pour but :

- De déterminer en collaboration avec les pouvoirs communaux intéressés les quartiers à rénover,
- De fixer les méthodes de rénovation adaptées aux problèmes particuliers des quartiers choisis,
- D'assurer la protection des locataires ainsi que l'encadrement social et individuel de la population concernée,
- De surveiller l'exécution des travaux après avoir confié les tâches aux entreprises spécialisées et aux corps de métiers,
- De résoudre l'ensemble des problèmes juridiques et administratifs occasionnés par l'amélioration collective des quartiers.

VI - ASPECTS STRATEGIQUES DE LA NEGOCIATION

AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Avant d'étudier les aspects stratégiques de la négociation entre le Comité Général d'Action et les pouvoirs publics, ainsi que les résultats qui ont été obtenus à ce niveau, il convient de faire deux remarques :

- 1° - La négociation entreprise par le Comité Général d'Action ne constitue qu'un des points, effectivement le plus important, d'une revendication globale sur le quartier des MAROLLES, où le Comité réclame également un plan particulier d'aménagement pour l'ensemble du quartier, l'adoption d'un plan particulier d'aménagement pour le quartier de la SAMBRITAINE, menacé par un projet de liaisons ferroviaire, la révision du plan particulier du quartier des RADIS, déjà adopté, et la reconsidération d'un certain nombre de projets de construction d'immeubles administratifs et d'aménagement de la voirie,
- 2° - Cette négociation est également inséparable dans son esprit, et difficile à discerner dans les faits, des actions entreprises d'une part par l'ARAU pour la modification de la loi de 1962 et pour le changement d'orientation de l'aménagement de l'agglomération, d'autre part par HABITAT HUMAIN, pour la modification de la législation concernant l'amélioration du logement, que celle-ci soit individuelle ou collective. Hormis cette relative spécialisation dans les champs d'action de l'ARAU et d'HABITAT HUMAIN, il semble artificiel, à notre avis, d'attribuer la paternité de telle action ou de telle revendication à l'une ou à l'autre de ces associations ou au Comité Général d'Action, puisque nous sommes en présence d'une équipe relativement homogène, constituant, par le jeu des appartenances et des représentations, l'ossature commune à l'ARAU, à HABITAT HUMAIN et au COMITE GENERAL D'ACTION, et qui met en avant l'une ou l'autre de ces personnes morales, ou les trois à la fois suivant la nature des interlocuteurs, et le niveau des problèmes à traiter.

6.1. Aspects stratégiques

Le double principe qui a gouverné la stratégie du Comité Général d'Action, était de limiter la négociation à des problèmes de technique urbanistique, et de l'assortir de pressions politiques au niveau des institutions.

Pour ce qui concerne la négociation pour la mise au point du plan particulier d'aménagement de la MAROLLE, nous avons vu, que, de l'aveu même des membres du Comité, elle avait été limitée à une négociation entre "technocrates", où la population n'était pas directement représentée. Cette négociation a été accompagnée de pressions exercées directement au niveau des institutions par les parlementaires, syndicalistes, hauts fonctionnaires, en accord avec les positions de l'ARAU, ou simplement sensibles aux problèmes de la MAROLLE, puisque nous avons vu que c'était une des constantes du Comité Général d'Action que d'avoir refusé, par souci d'efficacité, et en dépit de ses propres positions, de donner des orientations politiques trop précises à ses revendications. C'est donc aux politiciens et hauts fonctionnaires sympathisants qu'a été réservé un rôle de relais au plan institutionnel, notamment pour y proposer directement les modifications à la législation élaborées par HABITAT HUMAIN, tandis que le Comité Général d'Action se cantonnait à une négociation de pure technique urbanistique, avec les responsables des services d'urbanisme.

6.2. Résultats obtenus

Nous avons signalé que le contre-projet de plan particulier pour la MAROLLE avait été longtemps bloqué au Ministère des Travaux Publics ; il semble néanmoins que l'arrivée au pouvoir en Janvier 1973 du Cabinet LEBURTON, ait sensiblement modifié la situation au profit du Comité Général d'Action. Une série de décisions prises par le Ministre des Travaux Publics laissent en effet entrevoir un certain nombre de résultats positifs. Ces décisions concernant d'une part la réhabilitation collective d'habitat ancien, d'autre part, l'institutionnalisation de la participation.

Le Ministre des Travaux Publics a promis, au cours d'une réunion du Comité à laquelle il assistait : "qu'une commission regroupant les pouvoirs publics intéressés et les représentants de la population serait immédiatement constituée en vue d'élaborer une solution d'ensemble aux problèmes posés par l'aménagement et la rénovation des MAROLLES au profit de ses habitants". Dans l'esprit du Comité Général d'Action cette commission (qui existe déjà dans le quartier des SABLONS) devrait servir de groupe de travail pour l'élaboration d'un plan particulier d'aménagement applicable à l'ensemble du territoire des MAROLLES.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'habitat ancien, le Ministère des Travaux Publics a débloqué des fonds pour la subvention ou pour la réalisation de trois ou quatre expériences de réhabilitation collective (un en FLANDRES, un en WALLONIE, un dans la région de BRUXELLES); il semble qu'il y ait toute probabilité pour que la rénovation de la MAROLLE soit financée dans le cadre de ces expériences.

VII - CONCLUSIONS

Si les membres du Comité Général d'Action s'accordent à considérer l'action entreprise dans les MAROLLES comme un relatif succès, il n'en demeure pas moins que la "participation" proprement dite a connu certaines limites, sociales et culturelles, notamment pendant l'élaboration du contre-projet, et pourrait en connaître d'autres, politico-institutionnelles, avec la mise sur pied de la commission où siègeront le Comité Général d'Action et les représentants des pouvoirs publics. Ainsi, le cas de la MAROLLE nous semble exemplaire dans la mesure où, d'une part, il met en évidence les facteurs positifs qui peuvent concourir à la mise en place d'un processus de participation et où, d'autre part, il fait apparaître les obstacles sociaux, culturels, politiques, institutionnels, qu'un tel processus peut rencontrer et qui peuvent en dénaturer le sens. Aussi nos conclusions présenteront-elles les facteurs qui ont contribué par leur coexistence au succès relatif de l'opération, mais elles essaieront également de dégager les limites qu'a rencontré le processus de participation en mettant en évidence les facteurs qui, à terme, pourraient contrecarrer les objectifs initialement poursuivis.

7.1. Les facteurs de succès

Dans l'ensemble des facteurs qui ont permis d'obtenir des résultats positifs, au moment de la "bataille des MAROLLES", pendant l'élaboration du contre-projet, et au cours de la négociation avec les pouvoirs publics, on peut distinguer, les facteurs internes, qui tiennent à la structure sociale du quartier lui-même, et à la forme d'organisation qui s'y est développée et à la stratégie qu'elle a employé, et les facteurs externes, qui tiennent à la conjoncture socio-politique dans laquelle s'est déroulé l'ensemble du processus. Dans la mesure où la plupart de ces éléments ont déjà été abordés, nous nous contenterons de les énumérer en les précisant le cas échéant.

7.1.1. Pour ce qui concerne les facteurs internes, il s'agit :

1° - De la préexistence à la MAROLLE et dans les MAROLLES, d'un certain nombre de groupes ou d'associations spécialisées dans les problèmes urbains (ARAU, HABITAT HUMAIN, CRAU) dont les membres se sont spontanément mobilisés pour la défense du quartier ; ce sont ces groupes et associations qui ont servi d'ossature au Comité Général d'Action. La présence au sein du Comité Général d'Action d'un groupe de techniciens de l'urbain aux compétences reconnues lui a permis, d'une part d'entreprendre les actions propres à la réanimation du quartier et l'élaboration du contre-projet, d'autre part de se poser en interlocuteur responsable et compétent vis-à-vis des pouvoirs publics.

2° - De la préexistence à la MAROLLE et dans les MAROLLES d'un certain nombre de groupes et d'associations à but divers agissant ou militant au niveau du quartier et dont nous avons vu le rôle d'"agents de participation" et d'"outils de mobilisations" (voir 4.4.) ; c'est le personnel d'encadrement de ces divers groupes (travailleurs sociaux bénévoles ou non, enseignants, etc...) qui a servi "d'appareil" et de "courroie de transmission" aux actions entreprises par le Comité Général d'Action en les relayant auprès des divers groupes sociaux du quartier par le biais de ces organismes où les contacts pris à un niveau individuel se sont révélés plus mobilisateurs et plus "motivants" que les appels plus ou moins bien perçus d'un tract anonyme.

3° - De la structure sociale du quartier lui-même où la proximité habitat/emploi, par le type particulier de vie sociale qu'elle développe et par la présence constante qu'elle implique, a permis lorsque c'était nécessaire, une mobilisation rapide de la population.

4° - De la stratégie volontairement apolitique du Comité Général d'Action, et de la limitation des revendications à des objectifs relevant uniquement de la technique urbanistique, qui lui a permis, d'une part de réaliser une mobilisation relativement unanime de la population du quartier, d'autre part de faire relayer son action au niveau des institutions par des personnalités favorables à son action, indépendamment de leurs propres appartenances politiques.

7.1.2. Pour ce qui concerne les facteurs externes, il s'agit :

- 1° - De la sympathie quasi-générale des belges et notamment des bruxellois pour la MAROLLE et pour les marolliens, sympathie qui s'est concrétisée par d'importantes manifestations de soutien (pétitions, manifestations de masse etc...),
- 2° - Du peu d'importance relative de l'enjeu que constituait la rénovation de la MAROLLE primitivement envisagée par les pouvoirs publics ; ce peu d'importance relative n'est pas appréciable en lui-même, mais il peut être décelé par la référence à l'exemple à contrario du quartier Nord de BRUXELLES où l'édification du MANHATTAN-CENTER a justifié pour les pouvoirs publics, non seulement le refus de toute politique de participation, mais encore le recours à des méthodes d'expropriation que l'ensemble de l'opinion belge a jugé scandaleuses.
- 3° - De la présence au niveau des institutions décisionnelles et notamment dans les administrations, de personnalités favorables au Comité Général d'Action, qui, d'une part, ont fait pression pour que ses revendications soient satisfaites, et d'autre part, ont servi de relais aux propositions de modification de la législation élaborées par l'ARAU et par HABITAT HUMAIN.

7.2. Limites de la participation

Appréhender concrètement le processus de participation enclenché dans les MAROLLES, et ses limites, suppose à notre avis, que l'on tienne compte des caractères particuliers du Comité Général d'Action, si l'on peut considérer en effet, qu'il est bien le représentant de la majorité de la population du quartier, il nous semble que cette représentation est fortement médiatisée par la présence dominante dans son équipe dirigeante de représentants de deux groupes à idéologie structurée, rassemblant des professionnels de l'urbain, qui quoique bénévoles, n'en sont

pas moins des professionnels de la participation, c'est-à-dire l'ARAU et HABITAT HUMAIN. Si le Comité Général d'Action est bien "demandeur de participation", le caractère pédagogique de son action, sa volonté de servir de structure d'accueil, de participation et de stimulation à l'ensemble des groupes intervenant dans le quartier, sa volonté de prêcher d'exemple en organisant la réhabilitation du quartier et sa réanimation selon ses propres principes, en font également un "offreur de participation". Aussi pour le cas des MAROLLES la participation des populations à la conception et à la réalisation du cadre bâti ne constitue pas un phénomène univoque, et il faut distinguer, d'une part la participation aux activités concrètes proposées par le Comité Général d'Action (contre-projet, appropriation/animation du quartier), d'autre part la participation à la prise de décision dans le cadre de la future commission de concertation qui réunira représentants de la population du quartier et représentants des grandes administrations concernées par la rénovation.

Pour ce qui touche à la participation aux activités concrètes proposées par le Comité Général d'Action, nous avons déjà signalé les obstacles auxquels elle s'était heurtée ; opposition d'un certain nombre de propriétaires et absence de participation des travailleurs étrangers. Il va de soi que cette absence de participation n'est pas interprétable dans le cadre restrictif que constitue la participation à la conception du cadre bâti, elle renvoie globalement au statut social et politique de ces travailleurs qui, d'une façon générale, leur interdit toute participation à la vie publique. En dehors de ces deux obstacles à la participation inhérents à la structure sociale du quartier, on peut signaler également deux points que le Comité Général d'Action n'a pas soumis à la population du quartier lors de l'élaboration du contre-projet il s'agit :

1° - La conception du logement lui-même,

2° - La répartition des divers groupes ethniques après réhabilitation du quartier.

La participation de la population aux décisions d'aménagement suppose l'institutionnalisation de structures de participation ; en l'état actuel des choses, deux structures de participation sont en voie d'institutionnalisation dans les MAROLLES, l'une n'est autre que le Comité Général d'Action lui-même, dont le rôle d'"offreur de participation/animation" au niveau du quartier est institutionnalisé par les pouvoirs publics, puisque la ville de BRUXELLES et le Ministère des Travaux Publics lui allouent des subventions pour entreprendre des tâches d'animation socio-culturelle, l'autre est la future commission de concertation promise par le Ministre des Travaux Publics. C'est évidemment dans ce cadre que peut être officialisée une participation de la population aux décisions d'aménagement, pour autant que cette commission soit bien dotée de pouvoirs décisionnels.

La mise en place de cette commission appelle cependant plusieurs remarques. On peut s'interroger en effet, sur les critères de choix et sur la représentativité réelle des "représentants qualifiés" de la population qui seront appelés à y siéger ; la représentativité de ceux-ci, dans ce type de commission ne procède pas du droit puisqu'il ne s'agit pas d'une instance élue, mais du fait de leur existence même comme groupes organisés représentants des intérêts particuliers. Aussi, bien que le Comité Général d'Action représente, non pas la population, n'étant pas lui-même élu, mais les intérêts de la majorité de la population, on peut penser que son action dans cette commission sera contrecarrée par la présence d'autres représentants de la population, ceux des associations de propriétaires notamment, dont les objectifs pourront se révéler à terme, contradictoires avec les siens. De plus, si l'apolitisme et le technicisme ont été des limites que le Comité Général d'Action s'est imposé par stratégie, ils seront, à notre avis, les conditions nécessaires à son succès et à son maintien dans la commission de concertation, comme ils le sont à toute institutionnalisation de la participation. Aussi, le Comité Général d'Action pourrait être victime de sa stratégie, en entrant dans une commission où ne seront négociés que des éléments négociables, c'est-à-dire parcellaires, parce qu'exclusivement techniques ou exclusivement locaux.

En dépit de toute institutionnalisation de la participation, la loi du marché restant l'élément structurel dominant le mode d'accès au logement, il semble douteux que l'objectif fondamental du Comité Général d'action, c'est-à-dire le maintien sur place de la totalité de la population après réhabilitation du quartier, puisse être atteint ; notamment en ce qui concerne les assistés sociaux et les travailleurs immigrés, dont il ne fait aucun doute qu'ils ne pourront, dans leur totalité, supporter des augmentations de loyer de l'ordre de 20%, déclarés acceptables par le Comité Général d'Action. Si cet objectif n'était pas atteint, la participation deviendrait pour la bourgeoisie, comme dans le quartier des SABLONS, un outil privilégié de reconquête pacifique de l'espace urbain.